



COMMISSION SCOLAIRE
DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP
Mille et un regards... Une vision!

RAPPORT ANNUEL

2014-2015

Mise en perspective

Rapport annuel et reddition de comptes

L'apprentissage est complexe; l'être humain l'est tout aussi.

Travailler avec des données et des chiffres ne doit jamais nous éloigner des humains avec lesquels nous intervenons.

Comprendre les données en éducation exige que plusieurs facteurs soient questionnés, comme :

- Les caractéristiques individuelles et collectives des cohortes d'élèves, dont les profils d'apprenant;
- L'environnement pédagogique, dont la relation maître-élève;
- La relation parents-apprentissage et parents-école;
- L'environnement scolaire de l'école avec ses offres au niveau de l'organisation scolaire et parascolaire;
- Les mesures de soutien et d'accompagnement des élèves présentant des difficultés dans leurs apprentissages;
- L'organisation et la gestion des services.

*Le masculin est utilisé sans aucune discrimination
et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente et du directeur général	... 04
Conseil des commissaires	... 05
Faits saillants	... 06
Reddition de comptes — Convention de partenariat	
— Le cadre légal	...08
— L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans	...09
— L'amélioration de la maîtrise de la langue française	...17
— L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé	...24
— L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire	...30
— Rapport concernant le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école	
— L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle	...39
Commission scolaire en chiffres	
— Coup d'oeil sur l'organisation	...41
— État financier	...47
Rapports légaux	
— Rapport concernant l'application du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires	...51
— Rapport concernant l'application de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents — Responsable de l'examen des plaintes	...52
— Rapport concernant l'application de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents — Protecteur de l'élève	...54
— Rapport concernant l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état	...55
Remerciements	...57

MILLE ET UN REGARDS... UNE VISION!



C'est avec beaucoup de fierté que nous partageons avec vous ce rapport annuel 2014-2015.

Ce document, prescrit par la Loi sur l'instruction publique, fait partie des différents outils que réalise annuellement la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup, pour rendre compte à la population et au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) des services qu'elle offre sur l'ensemble de son territoire. Il présente les résultats que nous avons obtenus en regard des orientations que nous nous sommes données dans le cadre de la convention de partenariat. Il est important de rappeler qu'au cours des dernières années, cette convention est devenue la pièce maîtresse en matière de reddition de comptes.

À la lecture de ce rapport annuel 2014-2015, vous pourrez constater que notre organisation continue de se démarquer, tout en jouant pleinement son rôle dans la communauté et qu'elle fait figure de modèle au Québec.

Quant au taux de diplomation et de qualification de nos élèves avant l'âge de 20 ans, il a bondi à 79,8 % en 2014-2015, un bond de 13,0 % et un sommet depuis 2008-2009. Ce taux nous situe 6,0 % au-dessus du reste du réseau public québécois. Notre fierté est d'autant plus grande que ce taux, chez les garçons, a atteint 76,2 % en 2014-2015, un bond de 17,4 % depuis 2008-2009.

Quant au taux de sorties sans diplôme ni qualification de nos élèves (décrocheurs), il a atteint un creux historique à 7,9 %, cette année, 9,9 % en-dessous du reste du réseau public québécois qui se situe à 17,8 %. À ce chapitre, la commission scolaire occupe le 3^e rang sur les 72 commissions scolaires du Québec, une performance exceptionnelle.

Quant aux autres objectifs fixés à notre convention de partenariat intervenue avec le ministère, la commission scolaire a amélioré l'ensemble de ses résultats, sauf en français – maîtrise de la langue française, volet écriture en 5^e secondaire – où la commission scolaire fait face aux mêmes défis que l'ensemble des commissions scolaires au Québec avec des taux de réussite, aux épreuves de juin, qui ont fléchi au cours des 3 dernières années.

Ces bonnes notes, nous les devons à l'ensemble de notre personnel qui s'investit sans compter, avec passion et surtout professionnalisme.

Nous les devons aussi à toute la communauté éducative. À cet égard, nous tenons à remercier les parents, les membres des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, des organismes de participation des parents et du conseil des commissaires, ainsi que les partenaires pour leur implication et surtout pour leur engagement envers notre école publique, une école qui se démarque par sa diversité, son esprit d'entrepreneuriat, sa créativité et sa vitalité.

Encore cette année, nous avons su maintenir des services de qualité, et ce, malgré les importantes compressions budgétaires, tout en assurant une gestion rigoureuse et transparente de nos ressources.

Bonne lecture!

Edith Samson

Yvan Tardif

Edith Samson, présidente

Yvan Tardif, directeur général



2014-2015



CONSEIL DES COMMISSAIRES (AU 30 JUIN 2015)



Présidente : *Edith Samson*

Circonscription 1 : *MRC de Rivière-du-Loup – secteur nord — Nadia Tardif*

Circonscription 2 : *MRC de Rivière-du-Loup – secteur sud — Alain Castonguay*

Circonscription 3 : *Rivière-du-Loup – secteurs Parc Cartier et Saint-Patrice nord — Bernard Pelletier*

Circonscription 4 : *Rivière-du-Loup – secteurs Saint-Patrice sud et Saint-François-Xavier — Yves Mercier*

Circonscription 5 : *Rivière-du-Loup – secteurs Beaubien et Saint-Ludger — Sylvain Bureau*

Circonscription 6 : *MRC de Kamouraska - secteur nord — Nancy St-Pierre*

Circonscription 7 : *MRC de Kamouraska - secteur centre — Céline Langlais*

Circonscription 8 : *MRC de Kamouraska - secteur sud et MRC de L'Islet - secteur nord — Carole Lévesque*

Circonscription 9 : *La Pocatière — Martine Hudon*

Commissaire-parent, ordre d'enseignement **primaire :** *Magali Émond*

Commissaire-parent, ordre d'enseignement **secondaire :** *Suzie Lemelin*

Commissaire-parent, parents d'**élève HDAA :** *Luc Mercier*





**LES CHIFFRES
DE L'ANNÉE 2014-2015**

51

Ce nombre correspond à la **diminution de décrocheurs** dans nos établissements scolaires en 6 ans. De 2007-2008 à 2012-2013, ce nombre est passé de 75 à 24.

Rapport annuel, page 15

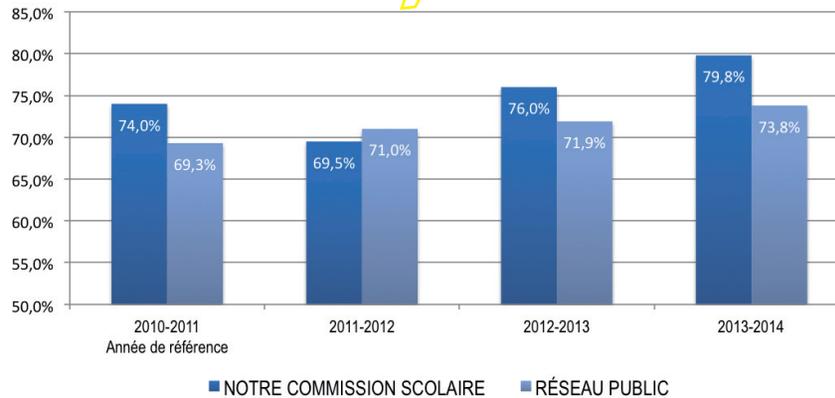
717

C'est le nombre d'élèves ayant fréquenté nos centres de **formation générale des adultes** en 2014-2015 dans un parcours de base. Ce nombre s'élève à 1 646, tous parcours confondus. Ces élèves ont fréquenté l'un de nos trois centres situés à Rivière-du-Loup, Saint-Pascal et La Pocatière.

165

C'est le nombre d'élèves ayant atteint leurs objectifs de formation en FGA en 2014-2015.

79,8 %



C'est le **taux de diplomation et de qualification** de l'année 2013-2014. Il représente le meilleur résultat depuis l'année de référence 2010-2011, soit une augmentation de 5,8 % en 3 ans. Ce taux est supérieur de 6 points de pourcentage, à celui de tout le réseau public du Québec, lequel se situe à 73,8 %.

Rapport annuel, page 9

7,9 %

C'est le **taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification**, parmi les élèves sortants inscrits en formation générale des jeunes.

Rapport annuel, page 13

98,6 %

C'est le taux de réussite des garçons des écoles en milieu défavorisé en mathématiques, fin du 3^e cycle du primaire. Ceux-ci obtiennent le plus haut taux de réussite de toutes les écoles de la commission scolaire.

Rapport annuel, page 28

47

C'est le nombre d'élèves inscrits certifiés dans un parcours de formation axée sur l'emploi.

Rapport annuel, page 24





959

C'est le nombre d'élèves ayant fréquenté nos centres de formation professionnelle en 2014-2015 dans un parcours de base. Ce nombre s'élève à 1 168, tous parcours confondus.

Rapport annuel, pages 39 et 40

6 194

C'est la clientèle que nous avons dans nos écoles primaires et secondaires. À ce nombre, il faut ajouter plus de 1 108 élèves en formation professionnelle et à l'éducation des adultes (ETP).

Rapport annuel, page 41

Un peu plus de

92 500 000

C'est le budget annuel de la commission scolaire. En 2014-2015, **plus de 10,3 millions \$** ont été investis en travaux d'amélioration de ses bâtiments.

Rapport annuel, pages 33 et 47 à 50

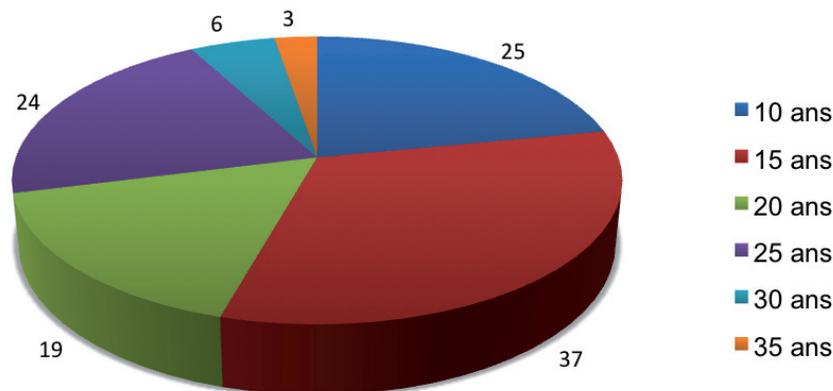
Moins de

4,5 %

C'est le pourcentage des dépenses de fonctionnement de nature administrative sur les dépenses totales.

Rapport annuel, pages 47-48

114



C'est le nombre de "Synergie" remis au cours de l'année 2014-2015 afin de souligner l'ancienneté de nos employés qui ont franchi une étape importante de leur carrière. Cette simple marque de reconnaissance crée un sentiment d'appartenance et de fierté importants chez ceux qui le reçoivent.

6 000 000

C'est le prix du contrat octroyé à la firme Kamco Construction inc. pour la construction du stade multisports Premier Tech à Rivière-du-Loup. Ce stade sera livré à l'automne 2015.

100

C'est le pourcentage de nos écoles qui ont intégré l'**approche École en santé** aux pratiques éducatives.

Rapport annuel, page 32

SEULE ET UNIQUE

Pour le déploiement d'une approche positive basée sur le **lien d'attachement dans 100 % des écoles primaires et secondaires.**

2014-2015

LE CADRE LÉGAL — RAPPORT ANNUEL ET REDDITION DE COMPTES

Les extraits suivants décrivent les obligations légales associées à la reddition de comptes.

Loi sur l'instruction publique — Commission scolaire

Rapport annuel et reddition de comptes

Art. 220 — La commission scolaire informe la population de son territoire des services éducatifs et culturels qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité. Elle rend publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services.

La commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre.

Ce rapport rend compte également au ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport [*sic*].

La commission scolaire transmet une copie du rapport au ministre et le rend public.

Pouvoirs du ministre

Art. 457.4 — Le ministre peut, par règlement, rendre obligatoire l'élaboration, par la commission scolaire, de documents visant à informer la population de son territoire sur ses activités ou son administration.

Le ministre peut également établir des règles concernant la publication ou la diffusion, par la commission scolaire, de tout type de document qu'il détermine.

Ces règles peuvent notamment prévoir le délai dans lequel cette publication ou cette diffusion doit être effectuée ainsi que les modalités applicables.

Convention de partenariat

Art 459.3 — Le ministre et la commission scolaire conviennent, dans le cadre d'une convention de partenariat, des mesures requises pour assurer la mise en oeuvre du plan stratégique de la commission scolaire.

La convention de partenariat porte notamment sur les éléments suivants :

1° les modalités de la contribution de la commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par le ministre en application de l'article 459.2;

2° les moyens que la commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis en application du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 209.1;

3° les mécanismes de suivi et de reddition de comptes mis en place par la commission scolaire.

Évaluation des résultats par le ministre

Art. 459.4 — Le ministre procède à l'évaluation des résultats de la mise en oeuvre du plan stratégique de chaque commission scolaire, selon la périodicité qu'il détermine. Cette évaluation est transmise à la commission scolaire.

Le ministre et la commission scolaire conviennent, le cas échéant, des correctifs qui doivent être mis en place afin d'assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre.

Lorsque, malgré les correctifs apportés, le ministre estime qu'il est peu probable que la commission scolaire puisse atteindre les buts fixés ou les objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat, il peut prescrire toutes mesures additionnelles que la commission scolaire doit mettre en place dans le délai que le ministre détermine.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

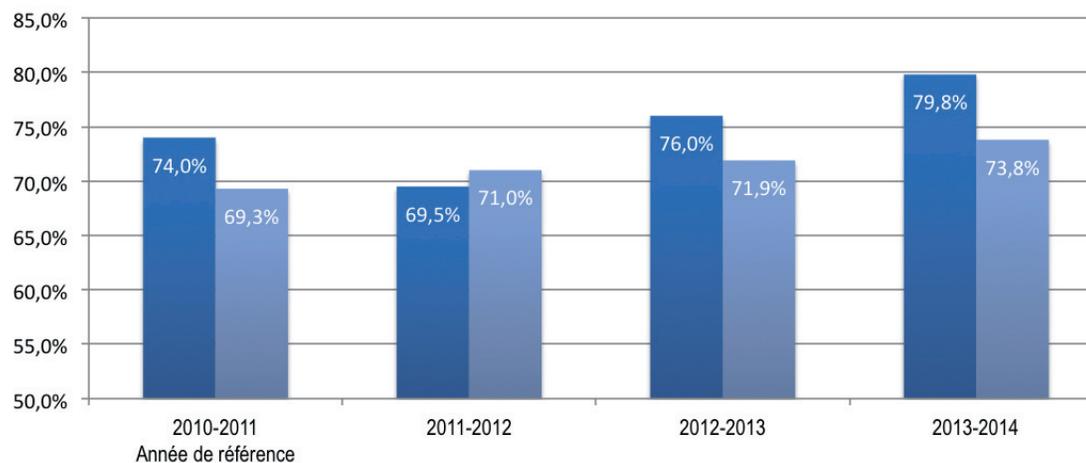
L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NOTE : La première convention de partenariat a été élaborée en 2010 et correspondait au plan stratégique 2010-2013. L'année de référence initiale se situe donc en 2010-2011. C'est pourquoi nous conservons dans nos analyses le portrait de l'année 2010-2011. Le renouvellement du plan stratégique en 2013-2014 a conduit à une nouvelle version 2013-2018. Les analyses du présent rapport annuel et celles des prochaines années couvriront donc les années de vie du plan stratégique actuel.

DIPLOMATION ET QUALIFICATION RÉUNIES, EN POURCENTAGE, SEXES RÉUNIS

La diplomation est un premier indicateur pour mesurer la réussite des élèves. Le taux de diplomation prend en compte les élèves qui ont obtenu un premier diplôme au secteur des jeunes ou au secteur des adultes. Les diplômes admissibles aux fins de calcul du taux de diplomation sont le diplôme d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP) et l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Les qualifications reconnues sont l'attestation de formation professionnelle (AFP), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT). À noter que le taux de diplomation pour le secteur des jeunes est celui après 7 ans. Pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle, il est celui avant l'âge de 20 ans.

La cible demandée à la commission scolaire est de 85 % en 2020.



CONSTAT

Le taux de diplomation et de qualification sexes réunis de l'année 2013-2014 représente le meilleur résultat depuis l'année de référence 2010-2011 : soit une augmentation de 5,8 %. Le taux ainsi obtenu par les élèves de la commission scolaire est supérieur à celui de tout le réseau public du Québec avec un écart positif de 6 %.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

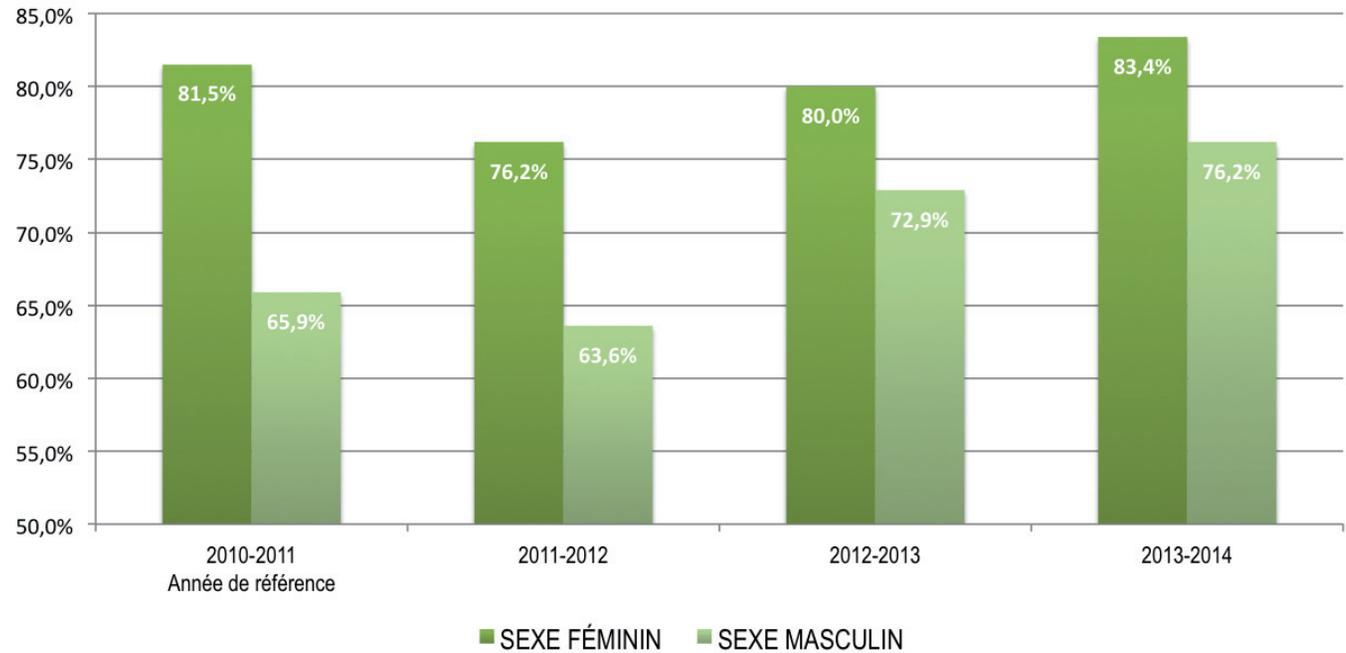
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

DIPLOMATION ET QUALIFICATION RÉUNIES, EN POURCENTAGE, SELON LE SEXE



CONSTAT

L'année 2013-2014 se démarque tout particulièrement par un taux de diplomation et de qualification des garçons qui atteint, **pour une première fois depuis 2010-2011**, un résultat au-dessus de 76,2%. C'est un écart positif de 10,3 % par rapport à l'année de référence 2010-2011 : **un résultat remarquable.**

Le taux de diplomation chez les filles avait connu une hausse de **3,8 % en 2012-2013**. Nous constatons que cette hausse se poursuit en 2013-2014 : le taux des filles atteint 83,4 % et constitue **un écart positif de 1,9 %** en rapport à l'année de référence 2010-2011.

L'année 2013-2014 constitue donc le meilleur taux de diplomation, autant pour les garçons que pour les filles.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

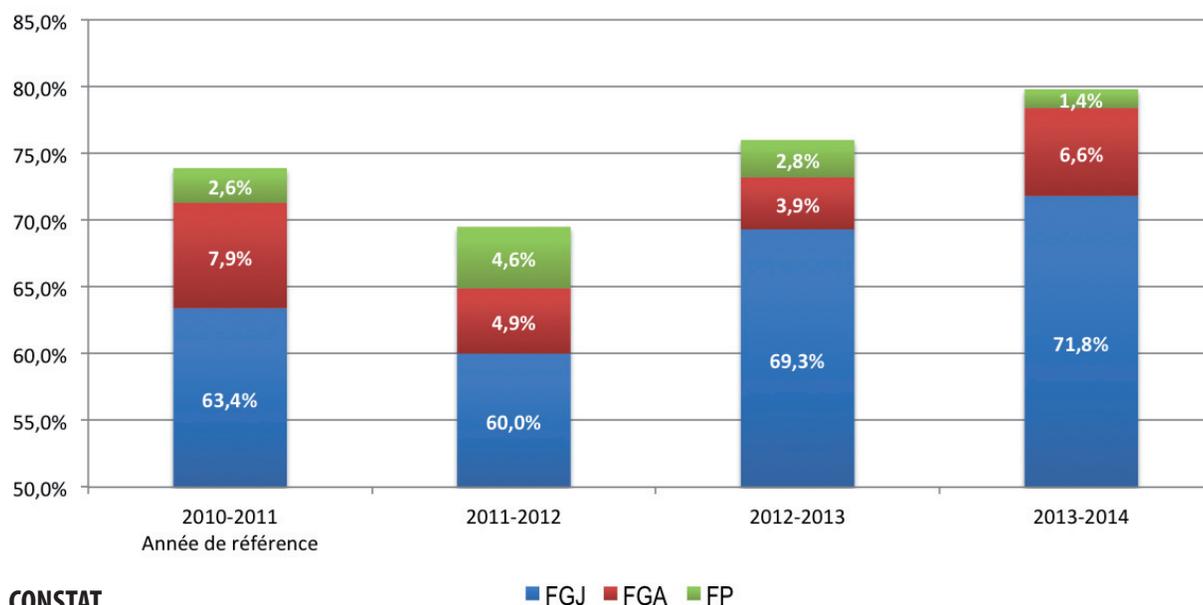
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

DIPLOMATION ET QUALIFICATION RÉUNIES, EN POURCENTAGE, SELON LE SECTEUR, DANS NOTRE COMMISSION SCOLAIRE



CONSTAT

Le taux de diplomation de la **formation générale des jeunes** a continué sa progression de 2,5 % en 2013-2014, pour un total de 8,4 % par rapport à l'année de référence 2010-2011. Pour une première année, ce taux a dépassé la barre du 70 %. **Un résultat remarquable** puisqu'il constitue le meilleur résultat depuis 6 ans.

Pour sa part, le taux de diplomation de la **formation générale des adultes** connaît en 2013-2014 une hausse de 2,7 % par rapport à l'année 2012-2013. Toutefois par rapport à l'année de référence 2010-2011, le taux de diplomation connaît un léger retard de 1,3 %.

De son côté, le taux de diplomation de la **formation professionnelle pour les élèves issus du territoire de la commission scolaire**, après avoir connu une progression de 2 % en 2011-2012 par rapport à l'année précédente, connaît en 2013-2014 une baisse de 1,4 % par rapport à 2012-2013. La cible visée pour la formation professionnelle en 2013 était de 5%.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

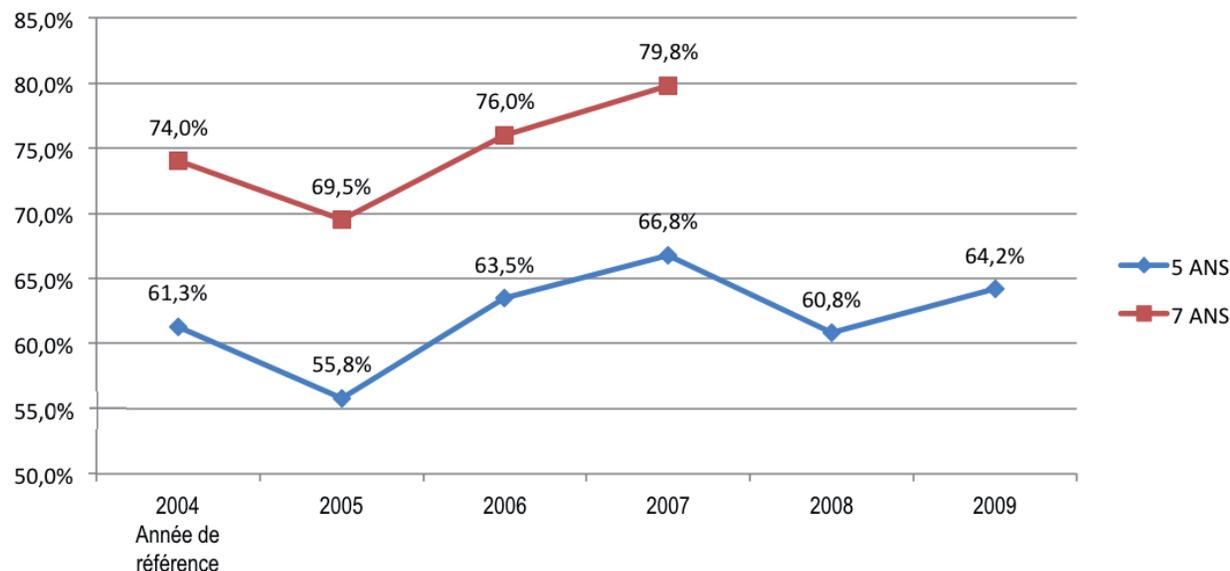
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE DIPLOMATION PAR COHORTE, APRÈS 5 ET 7 ANS, EN POURCENTAGE, DANS NOTRE COMMISSION SCOLAIRE (DONNÉES COMPLÉMENTAIRES)



CONSTAT

À noter que l'année 2004 constitue l'année de départ pour l'analyse des cohortes sur 10 ans jusqu'en 2020, période exigée par le ministère pour la durée de la convention de partenariat. Ainsi, les cohortes de 2004 à 2014 seront analysées en continue au cours des prochaines années.

L'année inscrite au tableau représente l'entrée d'une cohorte au secondaire. La diplomation et la qualification par commission scolaire sont calculées selon l'école de fréquentation de l'élève au moment de sa première inscription en 1^{re} secondaire.

La cohorte des élèves de l'année 2007 constitue celle ayant obtenu le taux de diplomation le plus élevé après 5 ans et, de fait même, après 7 ans. Le taux de 79,8 % est celui obtenu par une cohorte constituée seulement de 10,1 % d'élèves avec une année de retard à l'entrée au secondaire. Ce qui nous amène à conclure qu'il s'agit là d'une cohorte composée de moins d'élèves en difficulté. On peut déjà prévoir que, pour la cohorte 2008, pour laquelle on observe un taux après 5 ans de 60,8 %, on devrait observer un taux moins élevé que pour la cohorte de 2007. Toutefois, on peut prévoir que la cohorte de 2009 devrait repositionner le taux, après 7 ans, près de celui de la cohorte de 2007.

Le taux après 7 ans de la cohorte de 2007 atteint donc un sommet jamais obtenu en 10 ans.

Source : *Diplomation et qualification*, page 6 – MEESR Édition 2015

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

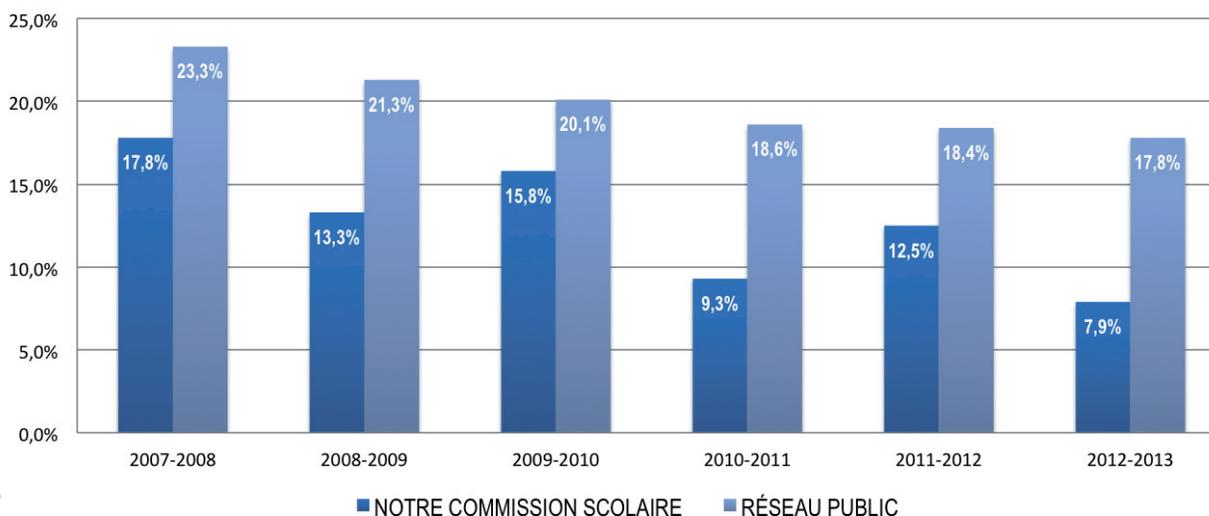
L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX ANNUEL DE SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION (DÉCROCHEURS), PARMIS LES ÉLÈVES SORTANTS INSCRITS EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, SEXES RÉUNIS

Le taux de décrochage est déterminé en fonction du nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification. Ces derniers répondent aux critères suivants :

- ils n'obtiennent pas, durant l'année considérée, ni un diplôme, ni une qualification;
- ils ne sont pas réinscrits, nulle part au Québec, l'année suivante.



CONSTAT

Les données les plus récentes sur le taux de décrochage provenant du ministère sont celles de l'année scolaire 2012-2013.

Pour la commission scolaire, l'année 2010-2011 représentait une année de belle réussite pour le maintien des élèves en formation générale des jeunes au secondaire. Le taux de sorties sans diplôme ni qualification était descendu, pour une première fois, sous la barre du 10 %. Il était prévisible de voir augmenter le taux de sorties sans diplômes en 2011-2012.

Toutefois, en 2012-2013, la commission scolaire connaît son taux de décrochage le plus bas, soit 7,9 %.

Le résultat de la commission scolaire se démarque par rapport à l'ensemble du réseau public du Québec avec un écart positif de 9,9 %. Un résultat qui positionne une fois de plus la commission scolaire parmi les meilleures à ce titre au Québec. Pour l'année 2012-2013, elle occupe le 3^e rang sur 72 commissions scolaires.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

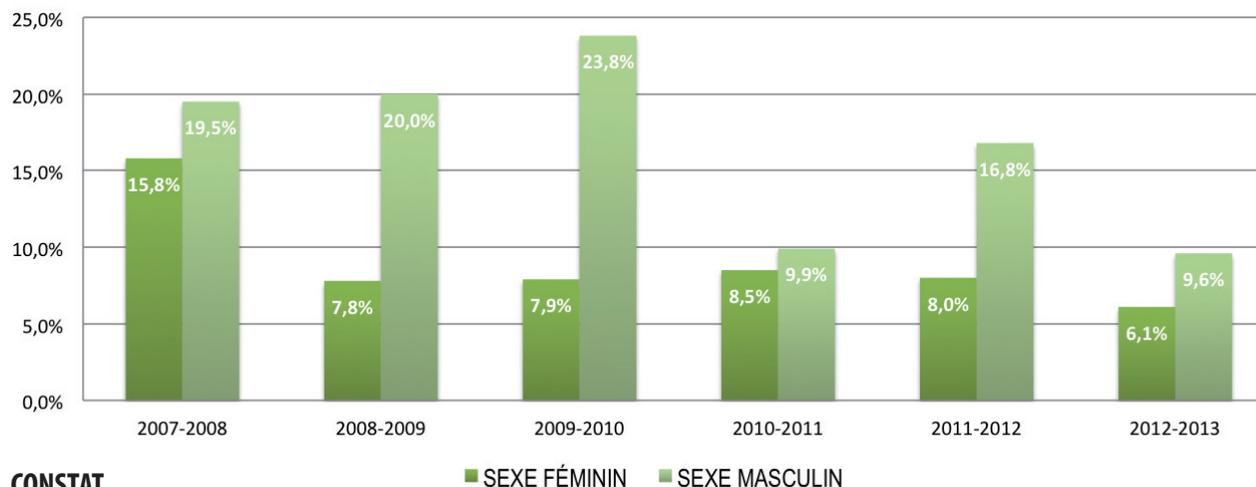
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX ANNUEL DE SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION (DÉCROCHEURS), PARMIS LES ÉLÈVES SORTANTS INSCRITS EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, SELON LE SEXE, DANS NOTRE COMMISSION SCOLAIRE



CONSTAT

L'année 2012-2013 représente une année record avec une amélioration remarquable, autant chez les garçons que chez les filles. L'année 2010-2011 présentait déjà d'excellents résultats : le taux de décrochage chez les garçons s'était retrouvé sous la barre des 10 %, ce qui était exceptionnel. **Toutefois, le résultat de 2012-2013 a dépassé les attentes et présente le meilleur résultat depuis 2007-2008.**

Les filles connaissent une persévérance exceptionnelle avec **un résultat à 6,1 %, plus bas taux connu à ce jour pour la commission scolaire**. Pour leur part, ce sont les garçons qui retiennent l'attention avec **9,6 %, le 3^e rang au Québec, au secteur public.**

La communauté des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup peut être fière des résultats obtenus à ce niveau par les écoles de la commission scolaire.

Même si l'année de référence pour la convention de partenariat est l'année 2010-2011, on identifie dans le graphique les 6 dernières années, et ce, afin de permettre de mieux observer l'évolution de la situation.

Constat positif : Les mesures et moyens mis en place au sein des écoles, par le biais des conventions de gestion et de réussite éducative des écoles et de la convention de partenariat de la commission scolaire, ont nettement favorisé la persévérance des jeunes à l'école.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

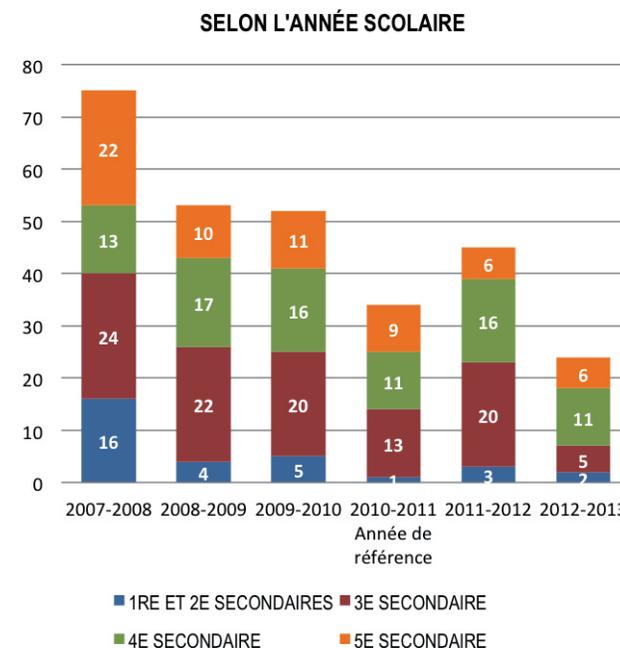
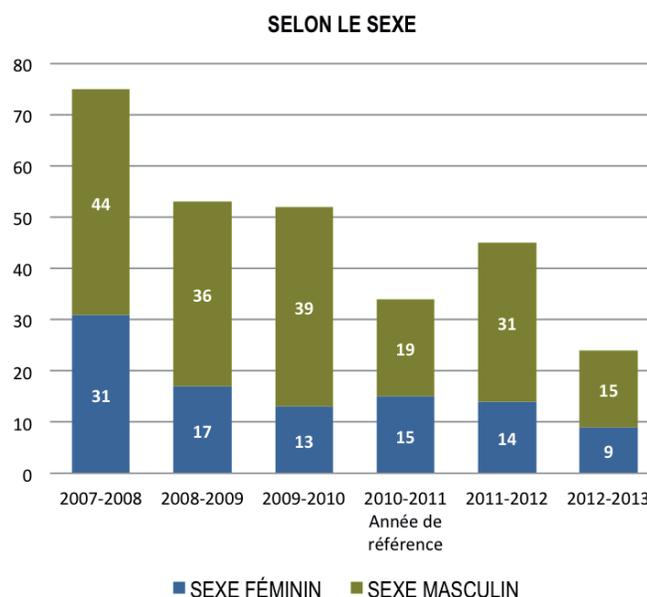
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NOMBRE ANNUEL DE SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION (DÉCROCHEURS), PARMI LES ÉLÈVES SORTANTS INSCRITS EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, SEXES RÉUNIS, DANS NOTRE COMMISSION SCOLAIRE



CONSTAT

Travailler avec des taux ou pourcentages donne un portrait intéressant, mais travailler avec des nombres permet d'humaniser la situation et de mieux saisir la situation des jeunes lorsque l'on parle de décrocheurs. Même si l'année de référence, pour la convention de partenariat, est l'année 2010-2011, on identifie dans le tableau les 6 dernières années, et ce, afin de permettre de mieux observer l'évolution de la situation.

Pour l'année 2012-2013, le nombre des décrocheurs (filles et garçons) a connu une baisse remarquable puisque le nombre total de décrocheurs a diminué de 21 depuis l'année 2011-2012. Par rapport à l'année de référence 2010-2011, une diminution de 10 décrocheurs est observée. L'amélioration de la situation des garçons et des filles est encore une fois à souligner.

Pour la 3^e secondaire, qui représentait les années antérieures une année difficile pour la persévérance avec un nombre élevé de décrocheurs, on constate que les interventions particulières, qui ont été mises en place par la commission scolaire et les écoles depuis les 3 dernières années afin d'améliorer le maintien des élèves à l'école, ont donné des résultats des plus positifs.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

POUR LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION

Hausse de 3 % de la diplomation et de la qualification totale : passer de 74 % à 77 %

Atteinte (79,8 %)

Hausse de 2,6 % de la diplomation en formation professionnelle : passer de 2,4 % à 5 %

Non atteinte (1,4 %)

POUR LE DÉCROCHAGE

Pour les sexes réunis : passer de 84 à 54, d'ici 2020

Atteinte (24)

Pour les garçons de 3^e et 4^e secondaires : passer de 37 à 31

Atteinte (12)

Pour les filles de tous les niveaux : passer de 29 à 24

Atteinte (9)

 *Cible en progression / objectif atteint*

 *Cible en stagnation, voire en régression / processus en cours*

 *Cible non travaillée*

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

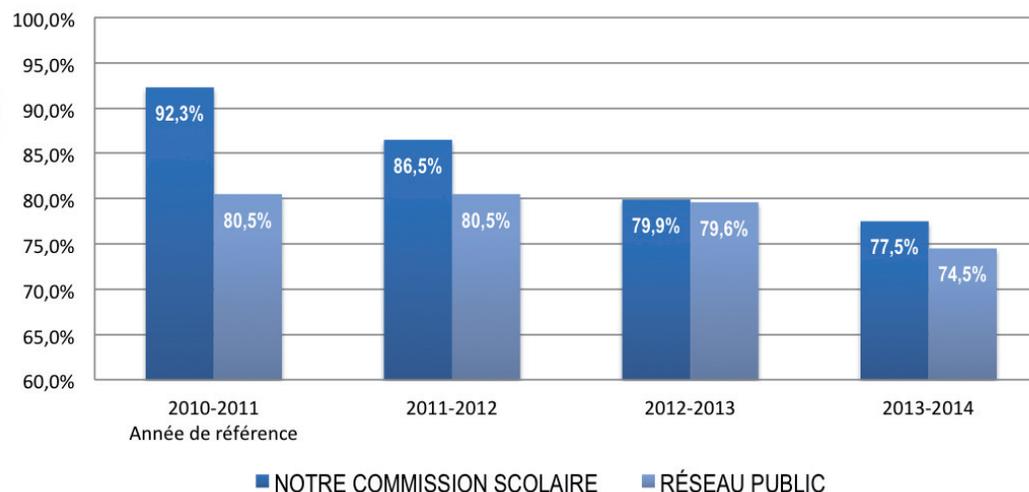
L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NOTE : La première convention de partenariat a été élaborée en 2010 et correspondait au plan stratégique 2010-2013. L'année de référence initiale se situe donc en 2010-2011. C'est pourquoi nous conservons dans nos analyses le portrait de l'année 2010-2011. Le renouvellement du plan stratégique en 2013-2014 a conduit à une nouvelle version 2013-2018. Les analyses du présent rapport annuel et celles des prochaines années couvriront donc les années de vie du plan stratégique actuel.

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS CINQUIÈME SECONDAIRE, VOLET ÉCRITURE, ÉPREUVE DE JUIN, SEXES RÉUNIS

Les épreuves uniques du MEESR constituent un premier indicateur pour mesurer la réussite des élèves. Les épreuves portent sur les matières suivantes : français, anglais, mathématiques, histoire et sciences physiques. Le but 2 vise l'amélioration de la maîtrise de la langue française.



Cet indicateur est relatif dans la mesure où il ne tient compte que des cohortes rendues en 4^e et en 5^e secondaire. Autrement dit, il mesure la réussite scolaire au terme du processus. Fait à noter, les épreuves uniques ne prennent en compte que la réussite scolaire. Si la réussite scolaire est sanctionnée par la passation d'épreuves obligatoires, puis par la diplomation, pour sa part, la réussite éducative vise le développement global de l'élève, quels que soient ses limites et son potentiel.

CONSTAT

Il est nécessaire, pour une meilleure compréhension, de rappeler que les résultats officiels de l'année 2014-2015 aux épreuves du MEESR ne sont confirmés qu'après les 3 moments d'épreuves du MEESR : juin 2015, août 2015 et janvier 2016.

À cet effet, le rapport annuel présente les résultats aux épreuves de l'année 2013-2014, et ce, après les 3 moments de passation des épreuves du MEESR.

Le taux de réussite en français 5^e secondaire, épreuve de juin 2014, atteint son plus bas pourcentage de réussite, depuis l'année 2010-2011. Toutefois, on constate que le taux de l'ensemble du réseau public a connu également son résultat le plus bas. On constate que, malgré ce fait, les élèves de la commission scolaire se situent légèrement au-dessus de la moyenne provinciale.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

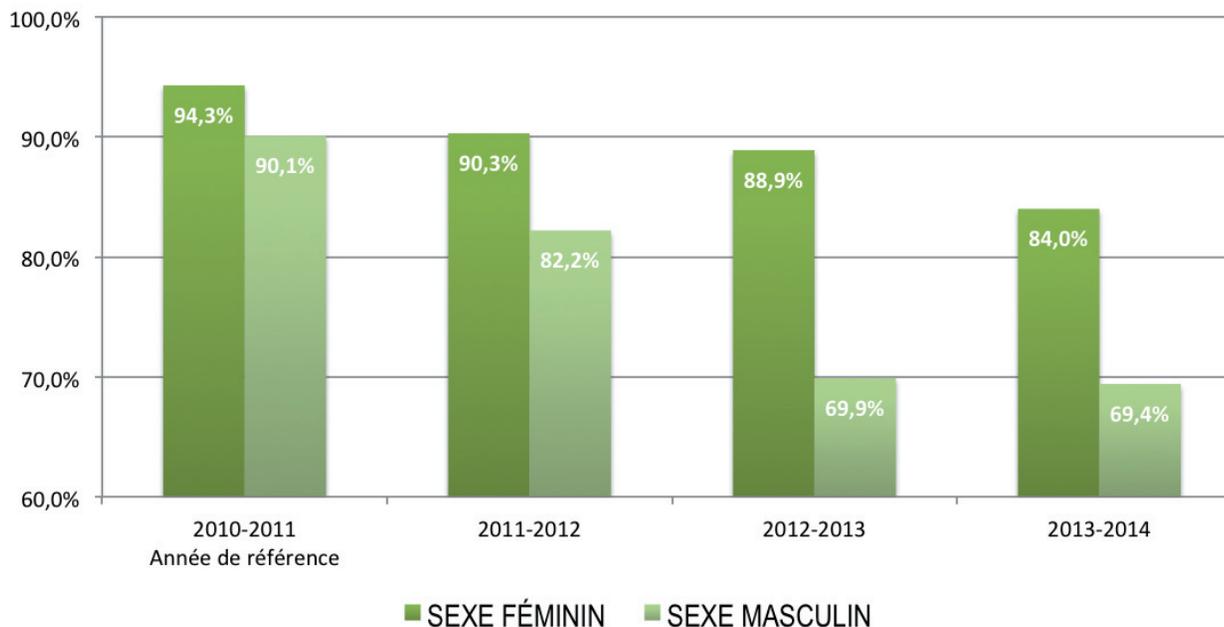
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS CINQUIÈME SECONDAIRE, VOLET ÉCRITURE, ÉPREUVE DE JUIN, SELON LE SEXE



CONSTAT

Le taux de réussite des élèves de 5^e secondaire soumis à l'épreuve en français, volet écriture, en 2013-2014, a connu une légère baisse pour les filles. Celui des garçons représente sensiblement le même résultat qu'en 2012-2013. Depuis l'année de référence 2010-2011, la situation ne connaît pas d'amélioration; toutefois, cette situation est comparable dans l'ensemble du Québec. L'année 2015-2016 exigera que cette situation soit analysée de plus près afin d'identifier et mettre en œuvre des moyens concrets reconnus par la recherche en éducation.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS FIN DU 1^{ER} CYCLE DU SECONDAIRE, VOLET LECTURE (ÉPREUVE DE LA COMMISSION SCOLAIRE) ET VOLET ÉCRITURE (ÉPREUVE DU MEESR)

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS DU 1 ^{ER} CYCLE DU SECONDAIRE LECTURE (CS) ET ÉCRITURE (MEESR) (132208)		
ANNÉE	LECTURE (ÉPREUVE CS)	ÉCRITURE (ÉPREUVE MEESR)
2012-2013	74,0 %	89,5 %
2013-2014	65,8 %	89,9 %
2014-2015*	70,2 %	87,7 %
Variation de la dernière année	Hausse de 4,4 %	Baisse de 2,2 %

* En 2014-2015 les résultats pour la commission scolaire sont ceux des élèves soumis à l'épreuve

CONSTAT

Le portrait de départ a été établi en fonction des résultats de l'année 2012-2013, année où une analyse de données comparables pouvait être amorcée. On observe, au cours des 3 années identifiées, que les élèves réussissent très bien à l'épreuve d'écriture du MEESR. Toutefois, la compétence en lecture représente un niveau de difficulté plus grand pour les élèves. Par rapport à l'année de référence 2012-2013, le taux de réussite à l'épreuve de lecture a connu une baisse de 3,8 %. Cependant, on observe une remontée de 4,4 % par rapport à l'année 2013-2014. En ce qui concerne l'épreuve en écriture, le taux de réussite est plus constant, mais connaît une légère baisse de 2,2 %.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS SIXIÈME ANNÉE, VOLET ÉCRITURE, RÉSULTATS CS ET MEESR

Le taux de réussite en français, volet écriture, est constitué du résultat des élèves soumis à l'épreuve de fin de 3^e cycle du primaire du MEESR ainsi que des résultats de chacune des étapes de l'année. Les résultats des élèves avec plan d'intervention (PI) englobent les élèves reconnus handicapés et ceux en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ainsi que les élèves à risque soumis à l'épreuve, et ce, sans modification des exigences. À noter que l'épreuve de fin de cycle du MEESR représente 20 % des résultats.

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS DE SIXIÈME ANNÉE ÉCRITURE (CS ET MEESR)				
ANNÉE	GLOBAL (SEXES RÉUNIS)	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	ÉLÈVES AVEC PI
2011-2012	93,2 %	98,3 %	88,8 %	74,4 %
2012-2013	94,6 %	98,6 %	91,1 %	73,2 %
2013-2014	93,6 %	96,7 %	90,8 %	78,3 %
2014-2015	96,9 %	99,6 %	94,3 %	91,0 %
Variation de la dernière année	Hausse de 3,3 %	Hausse de 2,9%	Hausse de 3,5 %	Hausse de 12,7 %

CONSTAT

Les élèves de 6^e année des écoles primaires de la commission scolaire maintiennent, depuis 4 ans, un taux de réussite des plus remarquables, et ce, autant chez les garçons que chez les filles. L'année 2014-2015 représente la meilleure année, autant pour les garçons que pour les filles et que pour les élèves avec un plan d'intervention (PI) soumis aux épreuves, et ce, avec les mêmes exigences. Le taux de réussite des élèves avec PI a connu une augmentation de près de 12,7 % par rapport à 2013-2014.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS SIXIÈME ANNÉE, VOLET ÉCRITURE, ÉPREUVES DU MEESR

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS DE SIXIÈME ANNÉE ÉCRITURE (MEESR)				
ANNÉE	GLOBAL (SEXES RÉUNIS)	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	ÉLÈVES AVEC PI
2011-2012	91,4 %	96,9 %	86,4 %	77,8 %
2012-2013	91,9 %	96,5 %	88,0 %	73,2 %
2013-2014	90,4 %	92,5 %	88,6 %	74,7 %
2014-2015	92,7 %	98,7 %	87,0 %	87,6 %
Variation de la dernière année	Hausse de 2,3 %	Hausse de 6,2 %	Baisse de 1,6 %	Hausse de 12,9 %

CONSTAT

Le tableau présente le taux de réussite exclusivement à l'épreuve d'écriture du MEESR. Un même constat : un taux de réussite élevé, autant chez les garçons que chez les filles. Les filles obtiennent, en 2014-2015, le meilleur taux depuis 2011-2012, près de 100 % de réussite. Le résultat des élèves avec PI conserve sensiblement le même taux que pour la note globale constituée par 20 % de l'épreuve et 80 % des résultats des 3 étapes de l'année. Globalement, plus de 9 élèves sur 10 sont en réussite incluant les élèves avec PI.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS SIXIÈME ANNÉE, VOLET LECTURE, AUX ÉPREUVES DU MEESR

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS DE SIXIÈME ANNÉE LECTURE (MEESR)				
ANNÉE	GLOBAL (SEXES RÉUNIS)	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	ÉLÈVES AVEC PI
2011-2012	79,8 %	86,9 %	73,5 %	55,6 %
2012-2013	88,2 %	91,5 %	85,4 %	66,7 %
2013-2014	81,9 %	89,3 %	75,4 %	61,4 %
2014-2015	86,7 %	94,1 %	79,7 %	65,2 %
Variation de la dernière année	Hausse de 4,8 %	Hausse de 4,8 %	Hausse de 4,3 %	Hausse de 3,8 %

CONSTAT

Le tableau présente le taux de réussite exclusivement à l'épreuve de lecture du MEESR. On observe que les garçons présentent plus de difficultés à l'épreuve de lecture qu'à celle d'écriture. Pour les filles, le taux de réussite en écriture et en lecture est des plus satisfaisants et présente moins d'écart. Pour les élèves avec plan d'intervention (PI), ce type d'épreuve présente une grande difficulté : un peu plus de 3 élèves sur 5 en réussite.

En fonction de l'année de départ 2011-2012, l'année 2014-2015 présente une augmentation du taux de réussite pour tous les indicateurs : sexes réunis, féminin, masculin ainsi que les élèves avec PI.

Source : Commission scolaire (données)

2014-2015

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

Cible pour la 6^e année :
passer de 91 % à 95 % le taux de réussite chez les garçons (lecture et écriture)

Non atteinte
Résultats satisfaisants - cible à revoir

Cible pour le 1^{er} cycle du secondaire :
maintenir le taux de réussite

Non atteinte en lecture

Atteinte en écriture

Maintenir un taux de réussite des filles à 95 % et hausser celui des garçons à 90 % (épreuve en écriture de 5^e secondaire)

Non atteinte
Résultats satisfaisants - cible à revoir

Cible en lecture pour les élèves HDAA :
en fonction du portrait de départ établi en 2011-2012 (55,6 %)

Atteint
Par rapport à l'année de référence

 Cible en progression / objectif atteint

 Cible en stagnation, voire en régression / processus en cours

 Cible non travaillée

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NOTE : La première convention de partenariat a été élaborée en 2010 et correspondait au plan stratégique 2010-2013. L'année de référence initiale se situe donc en 2010-2011. C'est pourquoi nous conservons dans nos analyses le portrait de l'année 2010-2011. Le renouvellement du plan stratégique en 2013-2014 a conduit à une nouvelle version 2013-2018. Les analyses du présent rapport annuel et celles des prochaines années couvriront donc les années de vie du plan stratégique actuel.

ÉLÈVES INSCRITS CERTIFIÉS DANS UN PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI

Le parcours de formation axée sur l'emploi propose deux volets : formation préparatoire au travail (FPT) et formation à un métier semi-spécialisé (FMS). Ce parcours qui est offert dans nos quatre écoles secondaires (École des Vieux-Moulins, École secondaire de Rivière-du-Loup, École secondaire Chanoine-Beaudet et École polyvalente La Pocatière) a été mis en place en 2008-2009. Tous les élèves dans ce parcours ont un plan d'intervention. Ce but doit être analysé en tenant compte, d'abord et avant tout, de la réponse aux besoins de formation des élèves pour qui le profil d'apprentissage nécessite un parcours de formation conciliant études et stage en milieu de travail avec évaluation rigoureuse.

ÉLÈVES INSCRITS CERTIFIÉS DANS UN PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI					
ANNÉE	FINISSANTS POTENTIEL	CERTIFIÉS	TAUX	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ
2008-2009	45	30	66,67 %	20	10
2009-2010	87	42	48,28 %	31	11
2010-2011	105	65	61,90%	48	17
2011-2012	89	56	62,92 %	37	19
2012-2013	66	46	69,70 %	35	11
2013-2014	72	47	65,28 %	37	10
2014-2015	61	47	77,05%	30	17

CONSTAT

En 2014-2015, 47 élèves sur 61 en fin de formation FPT ou FMS ont obtenu leur certification du MEESR, soit 77,1 %. Le défi à relever était d'augmenter le pourcentage des élèves certifiés en fonction du nombre d'élèves inscrits annuellement. Ce défi est atteint et devra demeurer un objectif pour les prochaines années. On constate que ce parcours répond aux besoins de certains garçons en leur offrant un parcours certifiant adapté à leur profil d'apprenant (73 % en 2014-2015).

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

PORTRAIT DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (HDA)

Nous présentons le portrait de la clientèle afin de bien saisir la réalité concernant la clientèle HDA. Les pourcentages sont calculés en fonction de la **clientèle totale** (préscolaire 5 ans, primaire, secondaire) qui était inscrite en 2014-2015, soit 5 939.

NOMBRE ET TAUX DES ÉLÈVES HDA ² SUR LA CLIENTÈLE TOTALE (5 939 ÉLÈVES)					
NOMBRE ET TAUX D'ÉLÈVES RECONNUS HDA ¹ PAR LE MEESR (DONNÉES MEESR)		NOMBRE ET TAUX D'ÉLÈVES HDA ² AVEC PI EN CLASSE ORDINAIRE (DONNÉES CS)		NOMBRE ET TAUX D'ÉLÈVES HDA ² AVEC PI EN CLASSE D'ADAPTATION SCOLAIRE (DONNÉES CS)	
184	3,10 % DE LA CLIENTÈLE TOTALE	862	14,51 % DE LA CLIENTÈLE TOTALE	243	4,09 % DE LA CLIENTÈLE TOTALE

TAUX D'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HDA ² (1 105 ÉLÈVES) EN CLASSE ORDINAIRE ET EN CLASSE SPÉCIALISÉE SELON LES ORDRES D'ENSEIGNEMENT			
TAUX D'INTÉGRATION EN CLASSE ORDINAIRE		TAUX D'INTÉGRATION EN CLASSE SPÉCIALISÉE	
PRIMAIRE 92,3 %	SECONDAIRE 65,9 %	PRIMAIRE 7,7 %	SECONDAIRE 34,1 %
77,54 %		22,46 %	

CONSTAT

Le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation (HDA¹) reconnus par le MEESR demeure sensiblement le même depuis les dix dernières années, et ce, peu importe la variation de la clientèle totale de la commission scolaire. En 2014-2015, 243 élèves HDA² ont bénéficié d'un contexte de scolarisation adapté à leurs besoins particuliers dans des groupes à effectifs réduits.

Dans le tableau 2, on observe que l'intégration en classe ordinaire est 3,5 fois plus élevée qu'en classe spécialisée, tout ordre d'enseignement confondu.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NIVEAU DE COMPÉTENCES EN MATHÉMATIQUES, CINQUIÈME SECONDAIRE

Dans sa convention de partenariat, la commission scolaire s'est donnée comme objectif d'augmenter de 5 % le niveau de compétences en mathématiques des élèves des écoles en milieu défavorisé ainsi que **dans l'ensemble des écoles primaires et secondaires**. Le MEESR ayant cessé la passation d'une épreuve obligatoire, l'analyse de ce but est effectuée en fonction des données du MEESR disponibles. Nous présentons le taux de réussite aux épreuves de la commission scolaire de 5^e secondaire de juin 2015 et aux épreuves ministérielles de 4^e secondaire de juin 2015 (résultats partiels provisoires). De plus, le taux de réussite des élèves de 6^e année en mathématiques est présenté pour toutes les écoles ainsi que pour celles en milieu défavorisé.

TAUX DE RÉUSSITE RSM EN MATHÉMATIQUES DE 5 ^E SECONDAIRE (CS ET MEESR) (063504 – 064506 – 065506)					
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN
063504	N/D	93,9 %	95,8 %	96,8 %	93,8 %
064506	N/D	91,9 %	97,8 %	100 %	94,7 %
065506	N/D	98,2 %	96,5 %	96,4 %	96,8 %
TOTAL	90,2 %	94,4 %	96,5 %	97,2 %	95,1 %

CONSTAT

Les élèves de 5^e secondaire ont été soumis à l'épreuve de mathématiques de commission scolaire en juin 2015. Le taux de réussite RSM représente le pourcentage des élèves qui ont obtenu la note de passage de 60 % pour l'ensemble des résultats de la matière. L'ensemble des résultats est constitué de l'épreuve de la commission scolaire ainsi que des résultats des 3 étapes de l'année. On observe, en 2014-2015, un taux de réussite en augmentation de plus de 2 % par rapport à 2013-2014 et 6,3 % par rapport à l'année de référence 2012-2013. Les garçons et les filles réussissent dans une proportion équivalente et au-delà de 90 %.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NIVEAU DE COMPÉTENCES EN MATHÉMATIQUES, QUATRIÈME SECONDAIRE

TAUX DE RÉUSSITE EN MATHÉMATIQUES DE 4 ^E SECONDAIRE (MEESR) (063414 – 064426 – 065426)				
	JUN 2014		JUN 2015	
	COMMISSION SCOLAIRE	RÉSEAU PUBLIC	COMMISSION SCOLAIRE	RÉSEAU PUBLIC
063414	70,1 %	70,3 %	71,2 %	72,3 %
064426	73,9 %	79,7 %	80,4 %	83,9 %
065426	94,8 %	84,4 %	98,5 %	92,8 %

CONSTAT

Les résultats présentés sont partiels et provisoires pour l'ensemble des élèves de 4^e secondaire, puisque le taux de réussite aux épreuves de juin 2015 devra être complété par celui à la reprise des épreuves, aux 2 autres moments de l'année suivant le 30 juin 2015, soit en août 2015 et en janvier 2016.

Le taux de réussite de la cohorte d'élèves qui ont été soumis à ces 3 différentes épreuves démontre un écart positif de 5,7 % par rapport au taux de réussite provincial pour l'épreuve de maths 65426; pour les maths 63414, équivalence à l'ensemble de la province et un léger écart pour les maths 64426.

En rapport à juin 2014, on constate une amélioration du taux de réussite à chacune des 3 épreuves.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NIVEAU DE COMPÉTENCES EN MATHÉMATIQUES, SIXIÈME ANNÉE

TAUX DE RÉUSSITE RSM EN MATHÉMATIQUES DE SIXIÈME ANNÉE (CS ET MEESR) (MAT600)			
	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
MILIEUX DÉFAVORISÉS	98,5 %	98,6 %	98,5 %
TOUTES LES ÉCOLES	95,3 %	92,7 %	94 %

CONSTAT

Les élèves de 6^e année ont été soumis à l'épreuve de mathématiques du MEESR en juin 2015. Le taux de réussite des résultats sommaires de la matière (RSM) représente le pourcentage des élèves qui ont obtenu la note de passage de 60 % pour l'ensemble des résultats de la matière. L'ensemble des résultats est constitué de l'épreuve du MEESR avec une pondération de 20 % ainsi que des résultats des 3 étapes de l'année avec une pondération de 80 %.

Fait remarquable : le taux de réussite des élèves en milieu défavorisé est supérieur à celui de l'ensemble des écoles primaires de la commission scolaire.

Autre fait digne de mention : les garçons réussissent autant que les filles en mathématiques, et ce, tant en milieu défavorisé que dans l'ensemble de toutes les écoles de la commission scolaire.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

Hausse de 3 % d'élèves qualifiés dans les parcours de formation axée sur l'emploi, d'ici 2013. Départ en 2008-2009, 30 élèves diplômés (20 garçons et 10 filles).

Atteinte
(47 élèves diplômés - 30 garçons et 17 filles)

Hausse de 5 % du taux de réussite des élèves en milieu défavorisé en fin de 3^e cycle du primaire. Passer de 78,8 % à 83,8 %.

Atteinte
(98,5 %)

Hausse de 5 % du taux de réussite de tous les élèves en mathématiques aux épreuves ministérielles de 4^e et 5^e secondaire. Passer de 68,8 % à 73,8 %.
(Cible conservée pour les élèves de 4^e secondaire)

Atteinte
(pour l'ensemble des 3 épreuves de 4^e secondaire)

Note : Plus aucune épreuve du MELS en 5^e secondaire. Notre cible a été modifiée en lien avec les résultats sommaires de la matière (RSM) de l'année de 2012-2013 (taux de réussite de 90,22 %) : maintien de ce taux de réussite.

Atteinte
(pour le taux de réussite de la matière de 5^e secondaire)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

NOMBRE D'ÉLÈVES SUSPENDUS DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES

Le portrait des suspensions a été réalisé officiellement en 2011-2012.

Ce portrait représente les données des cinq écoles secondaires de la commission scolaire. Depuis 2013-2014, nous calculons les données en fonction de quatre écoles secondaires en raison de la fermeture d'une école secondaire de moins de 20 élèves.

Progression de la cible : L'année de référence est 2011-2012 et constitue le portrait de départ. En 2011-2012, on constate que 88 élèves différents avaient été suspendus au moins une fois à l'externe. En 2014-2015, ce nombre a baissé à 79, et ce, sur une clientèle totale de 2 006 élèves au secondaire (3,9 %).

NOMBRE D'ÉLÈVES SUSPENDUS DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES		
ANNÉE	NOMBRE D'ÉLÈVES	NOMBRE D'ÉCOLES VISÉES
2011-2012	88	5
2012-2013	86	5
2013-2014	84	4
2014-2015	79	4

Atteint
(Diminution de 9 élèves suspendus par rapport à l'année de départ)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

PORTRAIT DE LA VIOLENCE DE TOUTES LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

L'année scolaire 2012-2013 a été marquée par l'accompagnement des écoles dans l'élaboration de leur plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence, obligation découlant des modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique.

En 2013-2014, les écoles ont révisé leur plan de lutte à la lumière des données du portrait établi.

*Progression de la cible : **Portrait et bilan de situation de la violence de 100 % des écoles.***

Information complémentaire :
Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école.
Bilan 2014-2015, voir pages 34 à 38 de ce document.

**Atteinte
(100 %)**

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

NOMBRE DE MESURES EN LIEN AVEC LES SAINES HABITUDES DE VIE, DONT L'OFFRE ALIMENTAIRE ET LA SENSIBILISATION DES PARENTS

*Progression de la cible : **Maintien des cinq grandes mesures inscrites au plan d'action conjoint CSSS-CS.***

Atteinte
(Maintien des mesures)

Rappel des objectifs : Plan d'action École en santé

1. Assurer l'intégration de l'approche École en santé dans toutes les écoles.
2. Assurer son actualisation.
3. Former.
4. Outiller les écoles ainsi que les intervenants du CSSS.
5. Diffuser les réalisations en lien avec l'approche.

Information complémentaire :

Tableau des ressources matérielles : amélioration des bâtiments, voir page 33 de ce document.

PORTRAIT DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS PARASCOLAIRES DANS TOUTES LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Les portraits sont réalisés dans chacune des écoles.

Atteinte

L'objectif est en poursuite dans chacune des écoles et s'actualise par la convention de gestion et de réussite.

 Cible en progression / objectif atteint

 Cible en stagnation, voire en régression / processus en cours

 Cible non travaillée

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

LISTE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2014-2015 — AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS

Remplacement du parement extérieur et remplacement des portes extérieures – **École de l'Amitié**
 Travaux d'enlèvement de flocage d'amiante du bloc "A" (phase 2) – **Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir**
 Remplacement complet des fenêtres – **École La Croisée II**
 Amélioration de l'accessibilité à l'immeuble – **École Joly**
 Réfection des salles de toilettes – **École Joly**
 Remplacement du parement extérieur et remplacement des portes extérieures – **École Joly**
 Installation d'un système de chauffage géothermique – **École Monseigneur-Boucher**
 Remplacement complet des fenêtres – **École Moisson-d'Arts**
 Réfection de la toiture de l'aile "A" – **École Moisson-d'Arts**
 Installation d'un système de chauffage aérothermique – **École Notre-Dame-du-Portage**
 Réfection complète de la toiture – **École Notre-Dame-du-Portage**
 Réfection des salles de toilettes – **École de la Pruchière**
 Réfection des fenêtres et du parement extérieur – **École de La Pruchière**
 Remplacement des fenêtres du secteur "D" – **École secondaire de Rivière-du-Loup**
 Réfection partielle de la toiture (bassins A1-A2-A3) – **École secondaire de Rivière-du-Loup**
 Amélioration de l'accessibilité à l'immeuble – **École Saint-Charles**
 Réfection des salles de toilettes – **École Saint-Charles**
 Réfection partielle de la toiture (bassins E10-A2-A3-A4-B5 et B6) – **École internationale Saint-François-Xavier**
 Réfection des salles de toilettes – **École des Vents-et-Marées**
 Remplacement des revêtements de plancher – **École des Vents-et-Marées**
 Installation d'une clôture à mailles du côté sud du terrain – **École de La Pruchière**
 Remplacement des revêtements de plancher dans deux corridors – **École Sacré-Cœur**
 Installation d'une clôture à mailles du côté ouest du terrain – **Centre de service La Pocatière**
 Remplacement de portes extérieures – **École Monseigneur-Boucher**
 Réaménagement de locaux intérieurs – **École Thibaudeau**
 Remplacement du revêtement de plancher du gymnase – **École des Vieux-Moulins**
 Remplacement du revêtement de plancher du gymnase – **École Desbiens**
 Remplacement du revêtement de plancher du gymnase – **École Lanouette**
 Réaménagement intérieur pour l'ajout d'une classe – **École Saint-Modeste**
 Mise à niveau du système alarme-incendie – **École secondaire de Rivière-du-Loup**
 Remplacement du cylindre de l'ascenseur – **Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir**
 Raccordement de l'école aux services municipaux (aqueduc, égout sanitaire et pluvial) – **École de la Marée-Montante**
 Réaménagement de locaux intérieurs – **468, rue Lafontaine**
 Réfection de l'aire de stationnement côté est – **École Thibaudeau**
 Raccordement de l'école aux égouts municipaux – **École Riou**
 Reconstruction du massif souterrain entre l'école et le poteau d'Hydro-Québec – Entrée électrique – **École secondaire Chanoine-Beaudet**

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPORT CONCERNANT LE PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE - BILAN 2014-2015 (article 220 LIP)

Depuis 2012-2013, chaque établissement procède annuellement à l'actualisation de son plan d'action, permettant ainsi de gérer, tout au long de l'année, des conflits et des désaccords. Ce plan comprend notamment des objectifs de travail, le portrait des manifestations de la violence, ainsi que les actions à poser de façon globale (allant de prévention à intervention). Ce même plan d'action permet de suivre une orientation lorsqu'une réelle plainte survient et prévoit les actions à poser ainsi que les délais à respecter. Quant à l'analyse générale de la situation, en 2013, neuf établissements de la commission scolaire ont participé à une étude visant à dresser un portrait national de la violence dans les écoles primaires et secondaires et à suivre le phénomène au fil des ans. Ce projet est mené par l'Équipe de recherche sur la sécurité et la violence à l'école (SEVEQ). Un deuxième temps de mesure a été réalisé en 2015, toujours pour les mêmes établissements, permettant de comparer les données de ces deux moments. Cette participation permet à ces milieux d'obtenir un portrait des manifestations de violence, ainsi que du sentiment de sécurité dans son ensemble. Le questionnaire est complété par des élèves, des parents et des membres du personnel. Les priorités d'intervention, pour l'année scolaire 2015-2016, s'appuient, entre autres, sur ces résultats. Il n'existe pas encore de moyen uniforme pour dresser le portrait de situation. Cette différence s'explique en grande partie par la variation quant au nombre d'élèves par école. Ainsi, les milieux n'ayant pas accès à la SEVEQ se dotent d'un moyen alternatif pour recueillir ces données.

Malgré les responsabilités visant les directions d'établissement en lien avec les changements à la LIP, la commission scolaire s'est fait partie prenante en initiant diverses actions dans un but d'accompagnement des milieux. Une professionnelle attitrée à ce dossier est chargée de développer des outils de travail et, le cas échéant, de faciliter la transmission des informations nécessaires. À titre d'exemple, une ligne du temps a été rédigée en 2013 et bonifiée en 2014. Cet outil permet de guider les directions d'établissement dans leurs responsabilités et d'indiquer les actions offertes par la commission scolaire. Les milieux désirant répondre aux attentes légales et éthiques liées à ce sujet peuvent facilement s'y référer. Cela permet, par ailleurs, de démontrer la prise de position claire de la commission scolaire à ce sujet.

Dans les actions entreprises, l'organisation maintient l'orientation de départ, soit une approche globale et positive. Pour y arriver, un arrimage périodique avec les dernières notions issues de la recherche en éducation, ou dans les domaines connexes, permet de garantir une démarche cohérente. L'intimidation et la violence sont donc traitées davantage comme des problèmes de nature relationnelle, nécessitant avant tout des interventions éducatives, sans oublier l'implication de partenaires selon la situation.

En 2014-2015, toujours dans un souci de globalité, les conducteurs d'autobus et les transporteurs ont été rencontrés à deux reprises afin d'être sensibilisés, notamment au sujet de l'intimidation et de la violence. Ces rencontres ont permis d'aborder les responsabilités de chacun, l'orientation de la commission scolaire, les différentes personnes auxquelles ils peuvent référer et les étapes à suivre lorsqu'ils sont témoins de situations. Les membres du personnel des services de garde ont aussi été sensibilisés à ce sujet, tout comme les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée et les préposé(e)s aux personnes handicapées. Chaque fois, le message véhiculé est que la violence à l'école est l'affaire de tous et qu'il n'est plus possible de fermer les yeux devant de telles situations. Bien que les gens soient sensibilisés et malgré le fait que des interventions soient réalisées dans tous les milieux, des situations peuvent malheureusement survenir.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Nature de la ou des plaintes	Interventions réalisées	Intervention ayant fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP		
<i>*Pour cette école, moins de 5 événements ont été traités.</i>		
Menaces à l'intégrité physique	Rencontre de l'auteur Rencontre avec le témoin Rencontre avec la victime Contact avec les parents de l'auteur Support et mesure d'aide aux personnes impliquées Suspension à la maison Suivis réguliers avec parents et partenaires impliqués	Non
Intimidation	Rencontre auprès des auteurs Contact avec les parents des élèves concernés Suspension à la maison Suivi au retour de la suspension Implication du policier	Non
Violence physique (menaces à l'intégrité physique) et verbale (menaces)	Rencontre auprès de l'auteur Rencontre auprès du témoin Rencontre auprès de la victime Contact avec les parents de chaque élève Suspension aux deux élèves impliqués (l'un à l'interne, l'autre à l'externe) Rencontre d'un élève par un policier Suivis réguliers pour les deux élèves	Non
Cyberagression	Rencontre auprès de l'auteur Rencontre auprès du témoin Rencontre auprès de la victime Contact avec les parents concernés Suspension externe de l'auteur Suivi régulier avec l'auteur Rencontre de l'auteur par un policier	Non

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Nature de la ou des plaintes	Interventions réalisées	Intervention ayant fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET		
<i>*Pour cette école, moins de 5 événements ont été traités.</i>		
Menaces à l'intégrité physique (incluant par l'intermédiaire de médias sociaux)	Rencontre auprès de l'auteur Rencontre auprès des témoins Rencontre auprès de la victime Contact avec les parents concernés Suspension externe de l'auteur Collaboration avec un membre du corps policier	Non
ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE		
<i>*Pour cette école, moins de 5 événements ont été traités.</i>		
Menaces à l'intégrité physique ou violence verbale	Rencontre auprès de l'auteur Rencontre auprès du témoin Rencontre auprès de la victime Suspension externe pour l'auteur Plainte policière (incluant arrestation) Informations transmises aux parents	Non
Cyberagression (incluant sextos)	Rencontre auprès des élèves impliqués Appel aux parents des élèves impliqués Rencontre de certains jeunes impliqués avec le policier (PIMS de l'école)	Non
ÉCOLE VENTS-ET-MARÉES, DESBIENS ET SAINT-MODESTE		
<i>*Pour cette école, moins de 5 événements ont été traités.</i>		
Situation de crise	Rencontre auprès de l'auteur Rencontre auprès du témoin Rencontre auprès de la victime Contact avec les parents concernés Suspension externe de l'auteur et réintégration graduelle Suivi régulier avec l'auteur	Non

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Nature de la ou des plaintes	Interventions réalisées	Intervention ayant fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
ÉCOLE ROY ET JOLY		
<i>*Pour cette école, moins de 5 événements ont été traités.</i>		
Intimidation	Rencontre avec les auteurs Rencontre avec les témoins Rencontre avec la victime Contact avec les parents des élèves concernés Support et mesure d'aide pour les élèves concernés Conséquence et geste réparateur pour les auteurs Rencontre de sensibilisation pour les élèves concernés	Non
ÉCOLE MONSEIGNEUR-BOUCHER, SAINT-LOUIS ET SAINT-BRUNO		
<i>*Pour cette école, moins de 5 événements ont été traités.</i>		
Situation de crise	Rencontre auprès de l'auteur Rencontre auprès des témoins Rencontre auprès des victimes Contact avec les parents concernés Support et mesures d'aide aux élèves concernés Conséquence à l'auteur Contact avec un policier Contact avec les partenaires	Non
ÉCOLE SAINT-PHILIPPE, NOTRE-DAME ET J.-C.-CHAPAIS		
<i>*Pour cette école, moins de 5 événements ont été traités.</i>		
Intimidation	Rencontre auprès de l'auteur Rencontre auprès de la victime Rencontre avec les parents de chaque élève Conséquence à l'auteur Suspension interne	Non

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

ÉCOLE MOISSON-D'ARTS ET LA CHANTERELLE

AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE DES VIEUX-MOULINS, NOTRE-DAME-DU-SOUIRE ET RIOU

AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE INTERNATIONALE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE LA CROISÉE

AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE ET LES PÈLERINS

AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE LANOUILLE

AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE HUDON-FERLAND, SAINTE-HÉLÈNE ET SAINT-LOUIS DE SAINT-JOSEPH

AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE SACRÉ-COEUR

AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE DE LA MARÉE-MONTANTE, DE L'ORÉE-DES-BOIS ET DE L'ÉTOILE-FILANTE

AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

ÉCOLE DES VENTS-ET-MARÉES, DE LA PRUCHIÈRE ET DE L'AMITIÉ

AUCUN ÉVÉNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Note : Les directions et le personnel des équipes-écoles gèrent, tout au long de l'année, des conflits, des mésententes, des désaccords et des querelles. Toutefois, la gestion d'une plainte officielle dans le cadre du plan de lutte s'appuie sur des critères précis spécifiques dans la définition de chaque terme.

Rappel des deux définitions.

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (article 13 LIP)

Violence : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (article 13 LIP)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NOTE : La première convention de partenariat a été élaborée en 2010 et correspondait au plan stratégique 2010-2013. L'année de référence initiale se situe donc en 2010-2011. C'est pourquoi nous conservons dans nos analyses le portrait de l'année 2010-2011. Le renouvellement du plan stratégique en 2013-2014 a conduit à une nouvelle version 2013-2018. Les analyses du présent rapport annuel et celles des prochaines années couvriront donc les années de vie du plan stratégique actuel.

AUGMENTATION DES ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Au cours des dernières années, les inscriptions totales dans notre centre de formation professionnelle ont connu une baisse constante, en raison de la décroissance démographique, passant de 881 ETP en 2010-2011 à 794 ETP en 2014-2015.

L'augmentation des élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle, même minime, se voulait donc un défi de taille.

PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE DE NOTRE COMMISSION SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC (MOINS DE 20 ANS)

Le premier tableau dresse un portrait de la clientèle de moins de 20 ans, provenant du territoire de la commission scolaire, qui s'inscrit pour une première fois, à temps plein, en formation professionnelle, ici ou ailleurs au Québec. Il distingue la clientèle de sexe masculin et de sexe féminin.

PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE DE NOTRE COMMISSION SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC (MOINS DE 20 ANS)					
ANNÉE	TOTAL	INSCRITS AU PAVILLON-DE-L'AVENIR		INSCRITS AILLEURS AU QUÉBEC	
		M	F	M	F
2010-2011	194	100		94	
		M : 83	F : 17	M : 66	F : 28
2011-2012	221	129		92	
		M : 94	F : 35	M : 87	F : 5
2012-2013	197	136		61	
		M : 103	F : 33	M : 48	F : 13
2013-2014	209	133		76	
		M : 107	F : 26	M : 60	F : 42
2014-2015	N/D	113		N/D	
		M : 96	F : 17		

CONSTAT

Après avoir atteint un sommet de 221 élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle en 2011-2012, la courbe représentant le nombre d'élèves a repris son ascension, passant de 194 en 2010-2011 (année de référence) à 209 en 2013-2014. Cette ascension de 7,7 % en 3 ans se compare avantageusement à la baisse de 4,0 % pendant la même période, dans le réseau public du Québec.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

CLIENTÈLE DE NOTRE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (MOINS DE 20 ANS)

Le deuxième tableau dresse un portrait de la clientèle de moins de 20 ans, de toutes provenances, qui s'inscrit pour une première fois, à temps plein, en formation professionnelle, mais qui le fait dans notre centre de formation professionnelle. Il distingue la clientèle de sexe masculin et de sexe féminin.

PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE DE NOTRE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (MOINS DE 20 ANS)					
ANNÉE	TOTAL	PROVENANT DE NOTRE COMMISSION SCOLAIRE		AUTRES PROVENANCES	
		M	F	M	F
2010-2011	312	100		212	
		M : 83	F : 17	M : 185	F : 27
2011-2012	419	129		290	
		M : 94	F : 35	M : 259	F : 31
2012-2013	433	136		297	
		M : 103	F : 33	M : 257	F : 40
2013-2014	408	133		275	
		M : 107	F : 26	M : 237	F : 38
2014-2015	381	113		268	
		M : 96	F : 17	M : 245	F : 23

CONSTAT

Après avoir atteint un sommet de 433 élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle en 2012-2013, ce nombre a légèrement baissé, mais représente toujours une tendance ascendante, passant de 312 en 2010-2011 (année de référence) à 381 en 2014-2015. Cette ascension de 22,1 % en 3 ans se compare avantageusement à la baisse de 4,0 %, pendant la même période, dans le réseau du Québec. Quant à nos cibles initiales fixées en 2010-2011, nous pouvons constater que le nombre d'inscriptions totales a connu une croissance de 69 élèves : la cible était de 15. Le nombre d'inscriptions chez la clientèle de sexe féminin a, pour sa part, connu une baisse de 4 élèves : la cible était une hausse de 5. Quant à ce constat, il faut souligner que les programmes offerts à notre centre de formation professionnelle sont, en grande majorité, des métiers traditionnellement plus masculins.

RAPPEL DES CIBLES

Hausse de 15 nouveaux inscrits de moins de 20 ans à notre centre de formation professionnelle

Atteinte (69)

Hausse de 5 inscriptions de sexe féminin de moins de 20 ans à notre centre de formation professionnelle

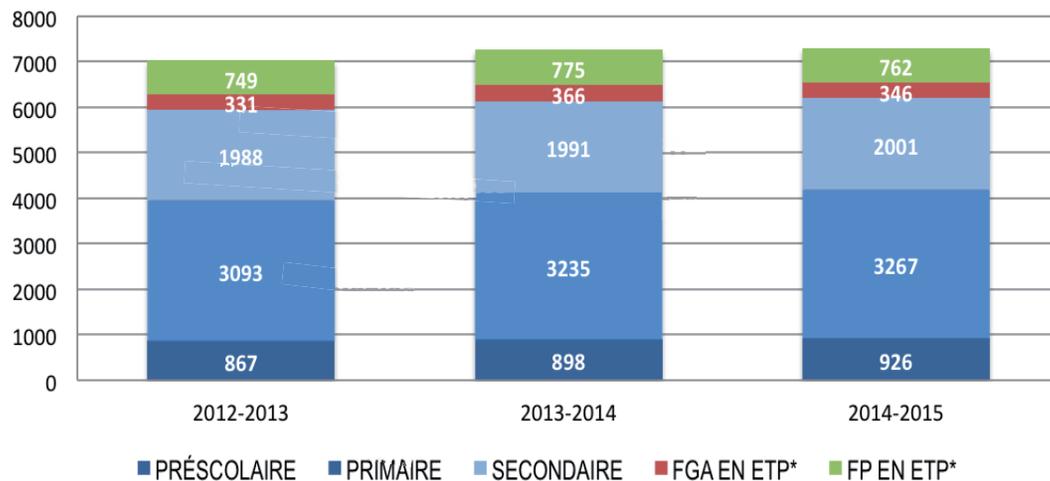
Non atteinte (Baisse de la clientèle de 4)



COUP D'OEIL SUR L'ORGANISATION — EFFECTIF SCOLAIRE

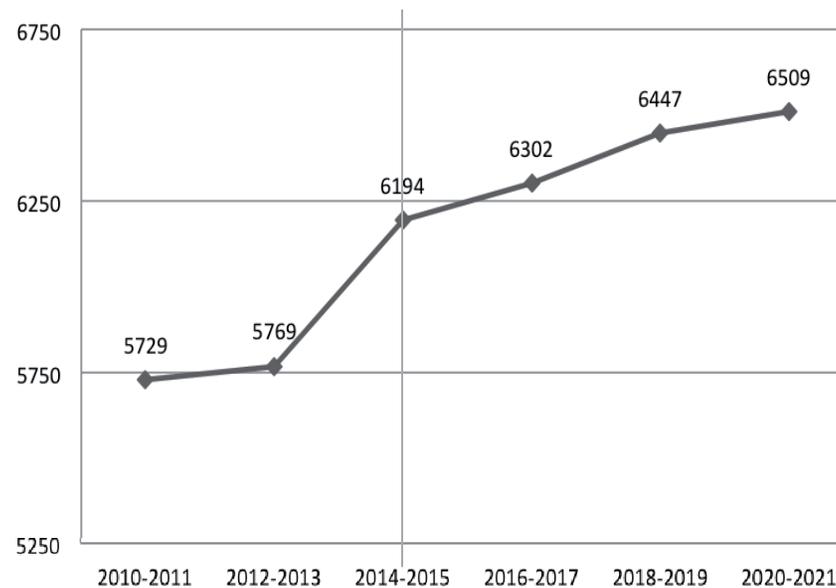
La commission scolaire comptait en 2014-2015 plus de 7 302 élèves, dont 6 194 au préscolaire, primaire et secondaire, une hausse de quelque 70 élèves, à ce chapitre, par rapport à 2013-2014. Selon les prévisions du MEE SR, la clientèle scolaire au préscolaire, au primaire et au secondaire devrait continuer de croître au cours des prochaines années. Elle devrait atteindre son sommet en 2022-2023 avec 6 548, soit plus de 350 élèves de plus qu'actuellement, avant de revenir au niveau actuel en 2027-2028.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE GLOBAL
(DONNÉES CS)



*Équivalent temps plein

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE - SECTEUR JEUNE
(DONNÉES MEE SR)





COUP D'OEIL SUR L'ORGANISATION — PERSONNEL

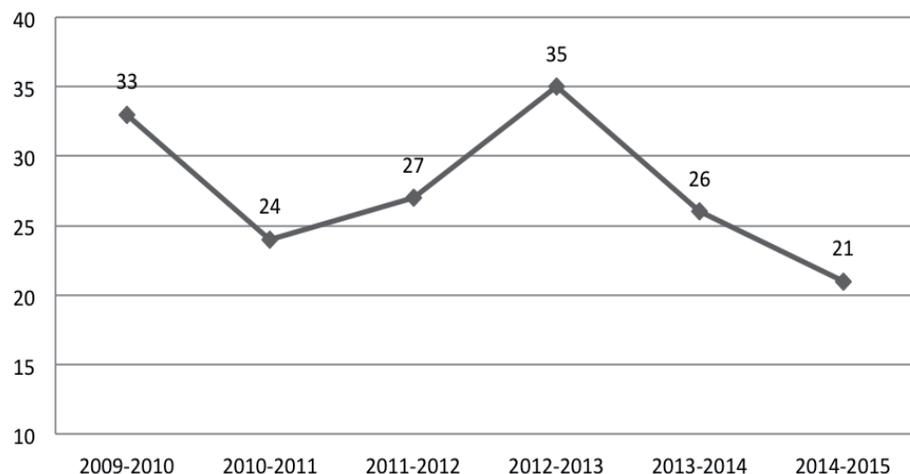
La Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup compte plus de 900 employés réguliers. La très grande majorité (90 %) oeuvre dans les établissements scolaires et intervient directement auprès des élèves.

Pendant quelques années, la commission scolaire a vu bon nombre des membres de son personnel prendre leur retraite. Par contre, au cours des 3 dernières années, le nombre d'employés qui ont quitté l'organisation est en diminution.

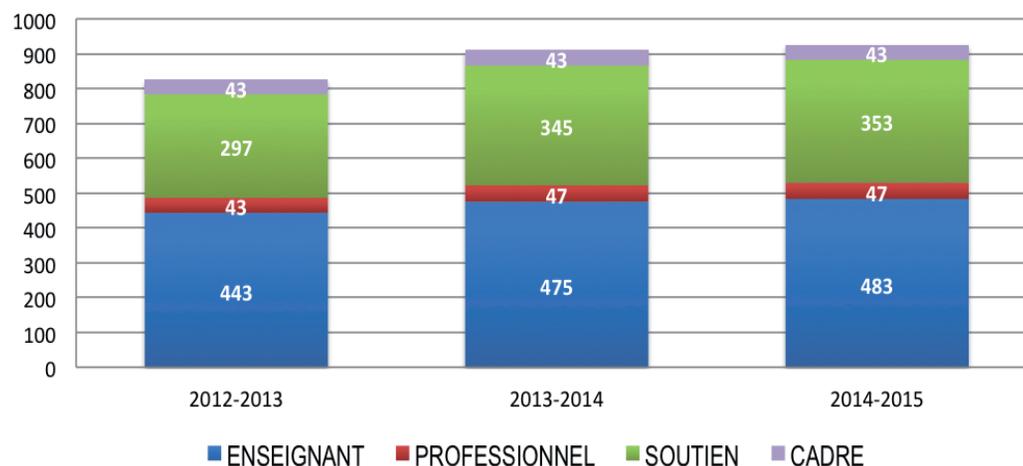
Le 3 novembre dernier, la commission scolaire soulignait la retraite de 21 de ses précieux collaborateurs : 13 membres de son personnel enseignant, 7 membres de son personnel de soutien et 1 de son personnel cadre. La commission scolaire a mis en place différentes mesures pour assurer la relève et continuer d'offrir des services de qualité.

Au cours de l'année 2014-2015, la commission scolaire a souligné les années de service de 114 employés, et ce, dans le cadre de son activité annuelle de reconnaissance Synergie.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS
(DONNÉES CS)



ÉVOLUTION DU PERSONNEL RÉGULIER
(DONNÉES CS)



COUP D'OEIL SUR L'ORGANISATION

La Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup couvre le territoire juridictionnel des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup et une partie de la MRC de L'Islet. Ces MRC comptent un peu plus de 55 000 habitants qui sont répartis sur un vaste territoire du Québec.

La commission scolaire, dont les services sont offerts à partir de trois centres,

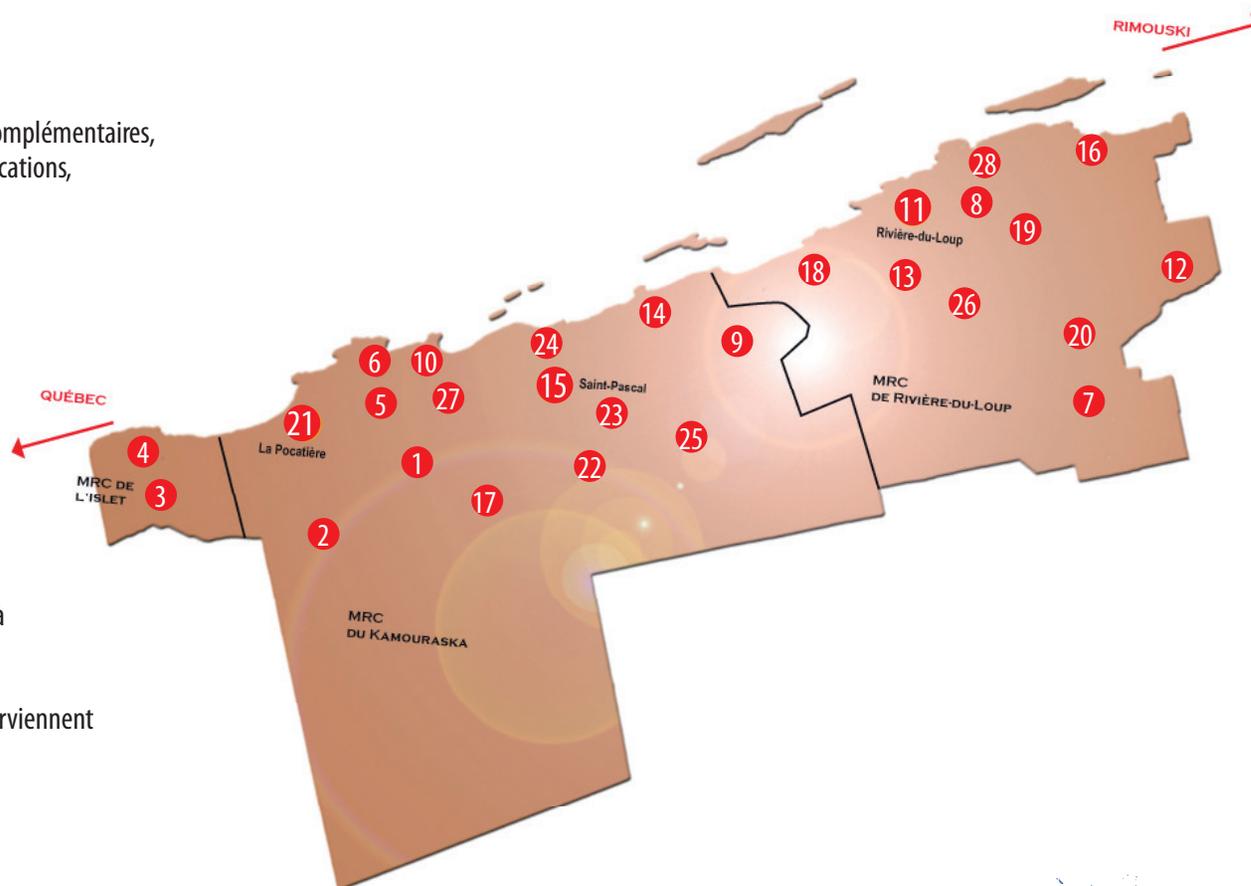
- Rivière-du-Loup
 - ▶ Direction générale,
 - ▶ Secrétariat général et communications,
 - ▶ Service des ressources humaines,
 - ▶ Service des ressources financières,
 - ▶ Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires,
 - ▶ Service des technologies de l'information et des communications,
- Saint-Pascal
 - ▶ Service de l'enseignement aux jeunes,
- et La Pocatière
 - ▶ Service des ressources matérielles et transport scolaire,

dessert une clientèle d'élèves jeunes et adultes répartis entre

- 31 écoles primaires,
- 1 école primaire et secondaire,
- 3 écoles secondaires,
- 1 centre d'éducation des adultes avec 3 points de services,
- 1 centre de formation professionnelle avec des antennes à Saint-Pascal et à La Pocatière.

La commission scolaire compte 22 services de garde qui interviennent auprès de 2 251 enfants (1 515 réguliers et 736 sporadiques).

Son parc immobilier est composé de 50 immeubles, dont une quarantaine est utilisée à des fins éducatives et mixtes.



Écoles primaires

- 1 École de l'Amitié (Saint-Gabriel-Lalemant)
- 2 École de l'Étoile-Filante (Saint-Onésime-d'Ixworth)
- 3 École de l'Orée-des-Bois (Sainte-Louise)
- 4 École de la Marée-Montante (Saint-Roch-des-Aulnaies)
- 5 École de la Pruchière (Saint-Pacôme)
- 6 École des Vents-et-Marées (Rivière-Ouelle)
- 8 École Desbiens (Saint-Arsène)
- 9 École Hudon-Ferland (Saint-Alexandre)
- 11 École internationale Saint-François-Xavier (Rivière-du-Loup)
- 10 École J.-C.-Chapais (Saint-Denis)
- 11 École Joly (Rivière-du-Loup)
- 12 École La Chanterelle (Saint-Paul-de-la-Croix)
- 11 École La Croisée I (Rivière-du-Loup)
- 11 École La Croisée II (Rivière-du-Loup)
- 13 École Lanouette (Saint-Antonin)
- 14 École Les Pèlerins (Saint-André)
- 15 École Mgr-Boucher (Saint-Pascal)
- 16 École Moisson-d'Arts (L'Isle-Verte)
- 17 École Notre-Dame (Mont-Carmel)
- 18 École Notre-Dame-du-Portage (Notre-Dame-du-Portage)
- 19 École Notre-Dame-du-Sourire (Saint-Épiphane)
- 20 École Riou (Saint-François-Xavier-de-Viger)
- 11 École Roy (Rivière-du-Loup)
- 21 École Sacré-Coeur (La Pocatière)
- 22 École Saint-Bruno (Saint-Bruno)
- 23 École Sainte-Hélène (Sainte-Hélène)
- 24 École Saint-Louis de Kamouraska (Kamouraska)
- 25 École Saint-Louis de Saint-Joseph (Saint-Joseph)
- 26 École Saint-Modeste (Saint-Modeste)
- 27 École Saint-Philippe (Saint-Philippe-de-Néri)
- 28 École Vents-et-Marées (Cacouna)

École primaire et secondaire

- 7 École des Vieux-Moulins (Saint-Hubert)

Services de garde

- 16 Service de garde L'Isle-Verte (École Moisson-d'Arts)
- 8 Service de garde Saint-Arsène (École Desbiens)
- 26 Service de garde Saint-Modeste (École Saint-Modeste)
- 28 Service de garde Les Acrobates-de-la-Marée (École Vents-et-Marées)
- 7 Service de garde des Petits-Moulins (École des Vieux-Moulins)
- 11 Service de garde L'Envol (École Roy) et L'Envolée (École Joly)
- 11 Service de garde Beau-Soleil (École internationale Saint-François-Xavier)
- 11 Service de garde La Marelle (École La Croisée)
- 14 Service de garde Le Repaire-des-Petits-Mousses (École Les Pèlerins)
- 18 Service de garde Le Repaire-des-Moussaillons (École Notre-Dame-du-Portage)
- 13 Service de garde Le Coffre-aux-Trésors (École Lanouette)
- 9 Service de garde La Galaxie (École Hudon-Ferland)
- 24 Service de garde Les Amis-de-la-Grève (École Saint-Louis de Kamouraska)
- 15 Service de garde Les Boute-en-train (École Monseigneur-Boucher)
- 10 Service de garde Saint-Denis (École J.-C.-Chapais)
- 27 Service de garde Saint-Philippe (École Saint-Philippe)
- 17 Service de garde Les Carmignons (École Notre-Dame)
- 21 Service de garde Les Charlicoeurs (École Sacré-Coeur)
- 2 Service de garde de La Voie-Lactée (École de l'Étoile-Filante)
- 4 Service de garde des Deux-Clochers (École de la Marée-Montante)
- 3 Service de garde Le Petit-Boisé (École de l'Orée-des-Bois)
- 5 Service de garde L'Entre-2 (École de la Pruchière)

Écoles secondaires

- 21 École polyvalente La Pocatière (La Pocatière)
- 11 École secondaire de Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup)
- 15 École secondaire Chanoine-Beaudet (Saint-Pascal)

Centre de formation professionnelle

- 11 Pavillon-de-l'Avenir
- 11 École L'Envol
- 15 Antenne (École secondaire Chanoine-Beaudet)
- 21 Antenne (École polyvalente La Pocatière)

Centre d'éducation des adultes

- 21 École Saint-Charles (La Pocatière)
- 11 École Thibaudeau (Rivière-du-Loup)
- 15 École Marguerite-Bourgeoys (Saint-Pascal)

Centres de services

- 21 Point de services de La Pocatière
- 11 Point de services de Rivière-du-Loup
- 15 Point de services de Saint-Pascal

Note explicative :

L'école est un établissement d'enseignement et l'acte d'établissement de l'école peut être constitué de plus d'un immeuble : 13 écoles primaires, 1 école primaire et secondaire, et 3 écoles secondaires, le tout représentant 35 immeubles.

COUP D'OEIL SUR L'ORGANISATION

La Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup assure le transport scolaire sur ce vaste territoire de quelque 3 500 km².

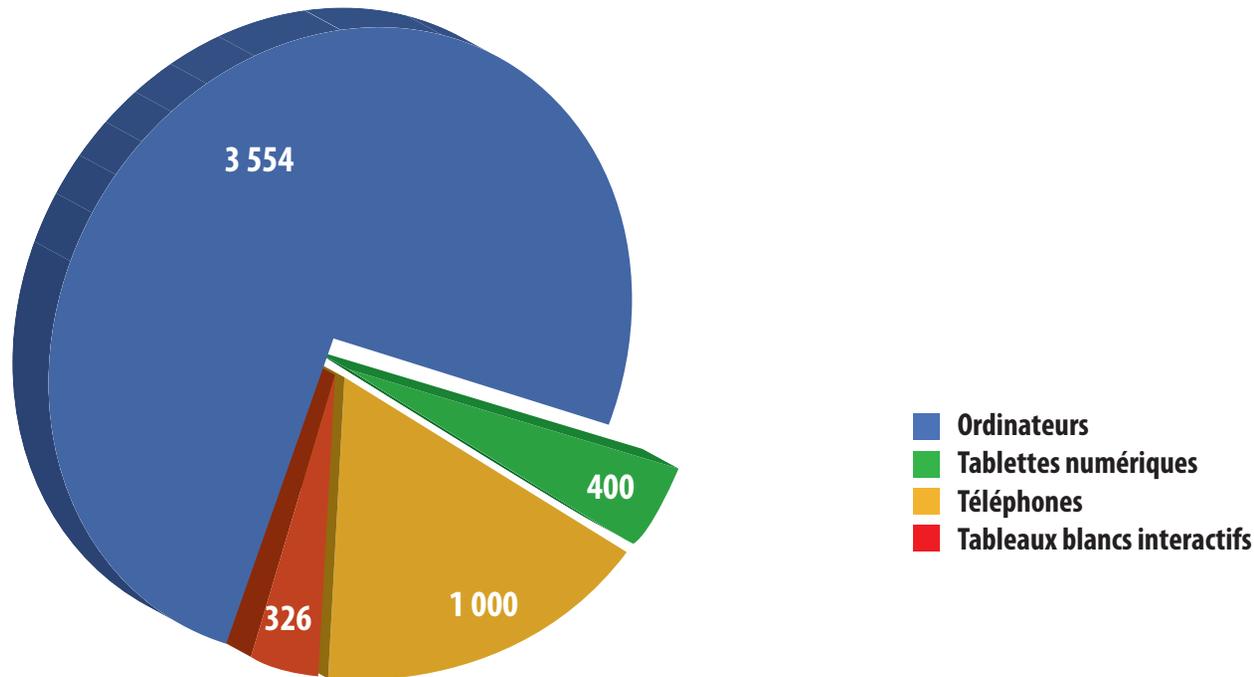


COUP D'OEIL SUR L'ORGANISATION

Pour favoriser la réussite de ses élèves jeunes et adultes, les préparer pour l'avenir, la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup a mis en place une infrastructure de technologie de l'information de premier plan. Celle-ci touche autant la dimension pédagogique qu'administrative. Elle se déploie sur 800 kilomètres de fibre optique et elle est utilisée par quelque 10 000 utilisatrices et utilisateurs. La commission scolaire a opté pour des solutions novatrices pour répondre aux besoins de ses clientèles internes et externes.

Entre autres choses, le Service des technologies de l'information et des communications (TIC) a poursuivi le développement de son réseau sans fil pour l'ensemble de ses écoles et de ses centres afin de permettre l'utilisation dans les classes de technologies mobiles telles que les tablettes numériques et les ordinateurs portables.

Le Service de l'enseignement aux jeunes a poursuivi les projets pédagogiques innovateurs avec les TIC tels que l'introduction des tablettes numériques en classe pour motiver, modéliser, partager de nouvelles façons de faire avec les élèves, l'expérimentation de la classe inversée, l'approche de capsules pédagogiques pour les enseignants et l'approvisionnement des tableaux (TNI) dans l'enseignement.



ÉTAT FINANCIER 2014-2015

Le 27 octobre dernier, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup a pris connaissance de l'état financier 2014-2015 pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant.

Selon cet état financier, les revenus pour l'année scolaire 2014-2015 totalisent 92 730 202 \$ et les dépenses, quant à elles, se chiffrent à 93 200 347 \$, laissant ainsi un déficit d'exercice de 470 145 \$.

Le surplus accumulé s'établit, après les résultats 2014-2015, à 15 649 835 \$. Selon les règles budgétaires et financières du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une partie de ce surplus accumulé ne peut être utilisée. Il s'agit d'un montant de 5 262 304 \$, soit la valeur des terrains pour 1 660 187 \$ et la valeur des provisions pour avantages sociaux pour 3 602 117 \$. Le surplus accumulé disponible aux fins de calcul de la limite d'utilisation correspond donc à 10 387 531 \$. Malgré ce surplus disponible, la limite d'utilisation établie par le ministère pour l'année scolaire 2015-2016 est de 453 987 \$.

Depuis l'intégration des commissions scolaires dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec – comptes publics, quatre rapports financiers trimestriels et un rapport financier annuel pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (année financière scolaire) ont été rédigés et envoyés au MEESR.

L'année scolaire 2014-2015 a, de nouveau, été marquée par diverses compressions budgétaires de la part du ministère. Depuis 2011-2012, c'est près de 3 M \$ de compressions budgétaires cumulées qui furent soustraites des allocations du MEESR : réduction des dépenses de nature administrative dans le cadre du projet de loi 100 devenue une mesure récurrente sous l'appellation d'ajustement négatif relatif au projet de loi 100 pour un montant de 154 688 \$, réduction de moitié du financement des taux d'abandon en formation professionnelle pour 444 500 \$, mesure générale 2011-2012 pour l'atteinte de

l'équilibre budgétaire du gouvernement pour 429 084 \$, mesure générale 2013-2014 pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire du gouvernement pour 644 169 \$, nouvelles mesures qui sont la mesure générale 2014-2015 pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour 408 449 \$, la mesure générale additionnelle pour dépenses de nature administrative pour 88 911 \$, la disparition de la mesure pour la réforme de la comptabilité gouvernementale pour 107 000 \$, la réduction de moitié du financement pour le protecteur de l'élève et la vérification des antécédents judiciaires pour 23 003 \$ et les ajustements négatifs aux allocations de base regroupées pour les activités éducatives de 519 844 \$ en appui à la réussite et de 74 263 \$ en adaptation scolaire.

À ces compressions, s'ajoute, depuis l'année scolaire 2013-2014, le projet de loi 25 – Recentrage du programme de péréquation réduisant ainsi de 50 % le montant alloué par le ministère à titre d'aide additionnelle à la péréquation; aide jadis introduite en 2007-2008 afin de contrer l'effet de la forte hausse des évaluations foncières sur le compte de taxe scolaire. Pour la commission scolaire, cela a représenté une réduction de subvention de 1 817 018 \$ qui est assumée en grande partie par les contribuables en faisant passer le taux effectif moyen de la taxe scolaire de 30,051 ¢ à 30,266 ¢ du 100 \$ d'évaluation scolaire uniformisée pour l'année scolaire 2014-2015. La commission scolaire a toutefois assumé cette facture à hauteur de 170 499 \$.

L'année financière terminée au 30 juin 2015 est également le début d'une révision en profondeur du modèle d'allocations des ressources accordées pour les activités éducatives de la formation générale des jeunes de la part du MEESR dont le regroupement sur 3 thèmes de 49 mesures : appui à la réussite éducative, adaptation scolaire et régions – petits milieux. Cependant, cette révision a aussi amené des réductions monétaires significatives de ces ressources : allocations réduites pour l'appui à la réussite éducative de 519 844 \$ et pour l'adaptation scolaire de 74 263 \$.

ÉTAT FINANCIER 2014-2015

Au niveau des investissements, la commission a procédé, dans l'année scolaire 2014-2015, à d'importants travaux de construction, d'améliorations et de rénovations majeures de ses bâtiments pour une somme de 10 333 418 \$ et à des aménagements de terrain et de cours d'école pour une somme de 68 650 \$. Des acquisitions furent effectuées en mobilier, appareillage et outillage pour un montant de 809 187 \$, et en équipements informatiques et de télécommunication multimédia pour 756 765 \$. Ces investissements en 2014-2015 totalisent 11 968 020 \$.

La Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup affirme que les efforts seront toujours déployés et priorisés afin d'assurer, selon les disponibilités budgétaires, les meilleurs services éducatifs aux élèves jeunes et adultes malgré les nombreuses compressions budgétaires portant sur l'équilibre budgétaire du gouvernement du Québec.

Claudiel Gamache

Directeur du Service des ressources financières

ÉTAT FINANCIER 2014-2015

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	6 578 475 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	9 784 594
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	305 926
Subvention à recevoir – Financement	18 594 074
Taxe scolaire à recevoir	546 368
Débiteurs	1 702 584

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS 37 512 022 \$

PASSIFS

Créditeurs et frais courus à payer	12 391 437 \$
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	4 004 038
Revenus perçus d'avance	232 391
Provision pour avantages sociaux	4 345 704
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	74 447 811
Autres passifs	881 403

TOTAL DES PASSIFS 96 302 784 \$

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (58 790 762) \$

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	74 312 006 \$
Frais payés d'avance	128 591

TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS 74 440 597 \$

SURPLUS (DÉFICITS) ACCUMULÉS 15 649 835 \$

ÉTAT DES RÉSULTATS

REVENUS

Subvention de fonctionnement du MEESR	70 644 364 \$
Autres subventions et contributions	102 214
Taxe scolaire	13 127 214
Droits de scolarité et frais de scolarisation	995 096
Ventes de biens et services	6 762 263
Revenus divers	886 949
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	212 102

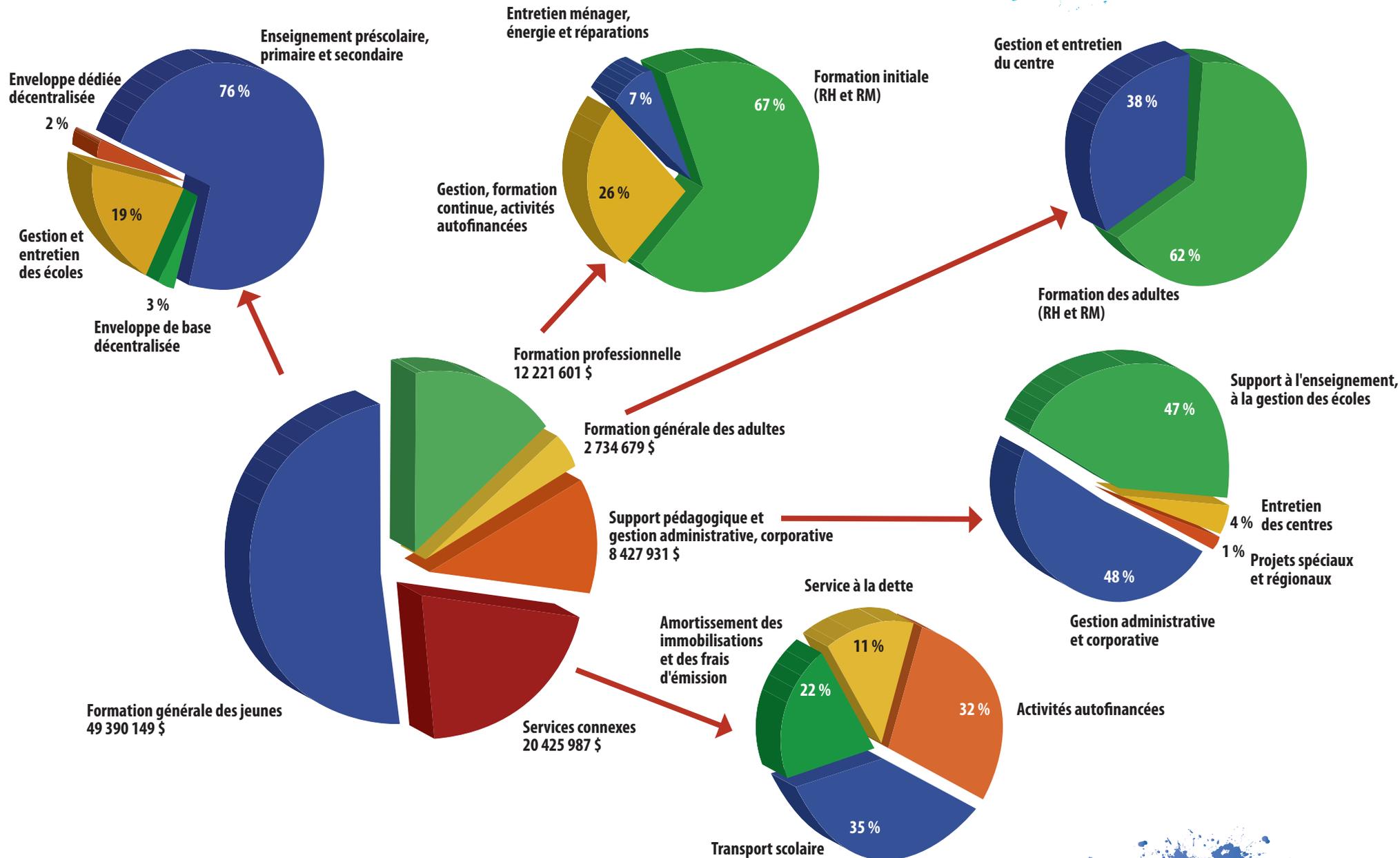
TOTAL DES REVENUS 92 730 202 \$

DÉPENSES

Activités d'enseignement et de formation	43 835 230 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	20 572 774
Services d'appoint	11 723 480
Activités administratives	4 136 803
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	10 095 141
Activités connexes	2 881 732
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	(41 068)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(3 745)

TOTAL DES DÉPENSES 93 200 347 \$

SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (470 145) \$



**RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES
(article 220.2 LIP)
Rapport du commissaire à l'éthique**

Aucun manquement à ce code n'a été soulevé au cours de l'année scolaire 2014-2015.

Clément Bernier
Commissaire à l'éthique

Le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires est disponible auprès du Secrétariat général de la commission scolaire.



Document complémentaire
sur notre site Web

*Code d'éthique et de déontologie
applicable aux commissaires*

www.cskamloup.qc.ca/rapportannuel2014-2015

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS PARENTS (article 220.2 LIP)

Rapport du responsable de l'examen des plaintes

La philosophie à la base de l'examen des plaintes repose sur l'accueil, l'écoute et la recherche de solutions justes et équitables, dans le meilleur intérêt de l'élève, et avec la collaboration des parents et de tous les intervenants concernés.

Dans le cadre de l'application de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, le Secrétariat général a répondu à 23 situations en 2014-2015.

Ces situations et les suivis faits peuvent se résumer comme suit :

i) Insatisfaction à l'égard d'un membre du personnel :

En 5 occasions, l'insatisfaction touchait le comportement du personnel de la commission scolaire. Toutes ces situations ont été réglées au moyen d'échanges entre les personnes concernées, aucune n'ayant nécessité l'intervention du protecteur de l'élève.

Les principaux sujets d'insatisfaction sont : qualité du travail et comportement de l'employé.

ii) Insatisfaction à l'égard des services éducatifs dispensés :

En 10 occasions, l'insatisfaction touchait les services éducatifs dispensés par la commission scolaire. Toutes ces situations ont été réglées au moyen d'échanges entre les personnes concernées, aucune n'ayant nécessité l'intervention du protecteur de l'élève. Une situation survenue en 2013-2014 a cependant nécessité l'intervention du protecteur de l'élève en 2014-2015.

Les principaux sujets d'insatisfaction sont :

- Classement;
- Encadrement sécuritaire;
- Évaluation des apprentissages;
- Plan d'intervention – application du plan;
- Regroupement d'élèves dans les classes jumelées;
- Suspension d'un élève;
- Violence ou intimidation.

TABLEAU STATISTIQUE

TYPE D'INSATISFACTION	TYPE D'INTERVENTION	DEMANDES DE RECHERCHE DE SOLUTION	PLAINTES FORMELLES	AUTRES INTERVENTIONS	TOTAL
INSATISFACTION À L'ÉGARD DU PERSONNEL		2	3	0	5
INSATISFACTION À L'ÉGARD DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS		4	6	0	10
INSATISFACTION À L'ÉGARD DES SERVICES CONNEXES		2	5	1	8

iii) Insatisfaction à l'égard des services connexes :

En 8 occasions, l'insatisfaction touchait les services connexes offerts par la commission scolaire. Toutes ces situations ont été réglées au moyen d'échanges entre les personnes concernées, aucune n'ayant nécessité l'intervention du protecteur de l'élève. Une situation survenue en 2014-2015 nécessite toujours l'intervention du responsable de l'examen des plaintes.

Les principaux sujets d'insatisfaction sont :

- Communication aux parents;
- Entretien des immeubles;
- Fonctionnement CÉ/OPP;
- Transport scolaire;
- Troubles de voisinage.

CONCLUSION

Avec plus de 7 000 élèves jeunes et adultes inscrits à nos services éducatifs et plus de 900 employés dont plus de 90 % œuvrent auprès des élèves, la commission scolaire peut conclure que le nombre de situations ayant nécessité l'intervention du responsable de l'examen des plaintes est plus que satisfaisant.

La prévention des situations problématiques et la communication fonctionnelle demeurent des éléments essentiels à ce succès.

Éric Choinière

Responsable de l'examen des plaintes

Le rapport annuel 2014-2015 du responsable de l'examen des plaintes est disponible auprès du Secrétariat général de la commission scolaire.



Document complémentaire
sur notre site Web

Rapport du responsable de l'examen des plaintes

www.cskamloup.qc.ca/rapportannuel2014-2015

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS PARENTS

(article 220.2 LIP)

Rapport du protecteur de l'élève

Lorsque le processus d'examen des plaintes mis en place par la commission scolaire n'a pu apporter de résultats satisfaisants, les élèves ou leurs parents peuvent communiquer avec le protecteur de l'élève qui pourra se saisir d'une plainte en lien avec les services offerts aux élèves. Encore une fois, la philosophie à la base de l'examen des plaintes repose sur l'accueil, l'écoute et la recherche de solutions justes et équitables, dans le meilleur intérêt de l'élève, et avec la collaboration des parents et de tous les intervenants concernés.

Dans le cadre de l'application de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, le protecteur de l'élève a reçu 2 plaintes en 2014-2015.

Aucune plainte traitée ne concerne un acte d'intimidation ou de violence.

Dans ce même cadre, le protecteur de l'élève a été interpellé à 3 reprises, par des parents, afin de leur transmettre des informations et répondre à leurs questions.

Guy Robitaille

Protecteur de l'élève

Le rapport annuel 2014-2015 du protecteur de l'élève est disponible auprès du Secrétariat général de la commission scolaire.



Document complémentaire
sur notre site Web

Rapport du protecteur de l'élève

www.cskamloup.qc.ca/rapportannuel2014-2015

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT, L.R.Q., CHAP. G-1.001 (article 20 de la loi)

La commission scolaire a procédé à l'application de la LGCE, pour l'année 2014-2015, comme suit*:

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS						
MESURES RELATIVES AUX EFFECTIFS (Articles 12 et suivants)						
(PÉRIODE DU 1 ^{ER} JANVIER 2015 AU 31 MARS 2015)						
CATÉGORIES D'EFFECTIFS	2014		2015			
	EFFECTIFS UTILISÉS (en heures payées)	NOMBRE D'EMPLOYÉS	EFFECTIFS AUTORISÉS (en heures payées)	EFFECTIFS UTILISÉS (en heures payées)	NOMBRE D'EMPLOYÉS	ÉCARTS (en heures payées)
PERSONNEL D'ENCADREMENT	19 892	45	19 892	20 145	45	253
PERSONNEL PROFESSIONNEL	21 561	54	21 561	20 820	52	(741)
PERSONNEL ENSEIGNANT	236 114	734	236 114	243 980	748	7 866*
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIEN ET ASSIMILÉ	115 678	379	115 678	120 393	379	4 715*
PERSONNEL OUVRIER, D'ENTRETIEN ET DE SERVICE	24 520	69	24 520	24 618	68	98
TOTAL	417 765	1 281	417 765	429 956	1 292	12 191

* Explication de l'écart (dépassement) :

Ajout de personnel enseignant et de personnel de soutien en lien avec l'augmentation de la clientèle scolaire en 2014-2015 (hausse de 99 élèves par rapport à 2013-2014).

Ajout de ressources découlant de l'application des conventions collectives.

*La LGCE étant entrée en vigueur le 15 décembre 2014, les données colligées ont débuté le 1^{er} janvier 2015.

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT, L.R.Q., CHAP. G-1.001 (article 20 de la loi)

La commission scolaire a procédé à l'application de la LGCE, pour l'année 2014-2015, comme suit*:

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS		
MESURES RELATIVES AUX CONTRATS DE SERVICES (Articles 15 et suivants) (PÉRIODE DU 1 ^{ER} JANVIER 2015 AU 30 JUIN 2015)		
CATÉGORIES DE CONTRATS	NOMBRE	MONTANT TOTAL
À UNE PERSONNE PHYSIQUE : 10 000 \$ ET PLUS	0	0 \$
À UNE PERSONNE MORALE : 25 000 \$ ET PLUS	5	239 561 \$
TOTAL	5*	239 561 \$*

* Explication des contrats:	Altilogix	32 711 \$	Implantation gestion de la maintenance des établissements scolaires
	AMB Inc.	95 035 \$	Implantation gestion de la qualité de l'air dans les établissements scolaires
	ARO Voyages Inc.	42 780 \$	Voyage pour des élèves
	Charron Architecte	43 535 \$	Contrat d'architecture – établissement scolaire
	LGT Inc.	25 300 \$	Contrat d'ingénierie – établissement scolaire

*La LGCE étant entrée en vigueur le 15 décembre 2014, les données colligées ont débuté le 1^{er} janvier 2015.

Rédaction

YVAN TARDIF, ÉRIC CHOINIÈRE

Collaboration

**MICHEL GAGNON, CLAUDEL GAMACHE,
MARIO RICHARD, MARTINE SIROIS, MONIC VÉZINA**

Conception, mise en pages, élaboration et intégration Web

EMMANUELLE BOUCHER GAGNON, HÉLÈNE GAUTHIER, GUY LAVOIE

Support

MÉLISSA BEAULIEU, DIANE BOSSÉ, STÉPHANE DIONNE, MEGGY PELLETIER

Révision

EMMANUELLE BOUCHER GAGNON

Reliure (version papier)

EMMANUELLE BOUCHER GAGNON

Réalisation

**YVAN TARDIF - DIRECTION GÉNÉRALE
ÉRIC CHOINIÈRE - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS
NATHALIE BÉLANGER - ÉDUCATION DES ADULTES
MICHEL GAGNON - SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET TRANSPORT SCOLAIRE
CLAUDEL GAMACHE - SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
BENOIT OUELLET - FORMATION PROFESSIONNELLE
MARIO RICHARD - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS
MARTINE SIROIS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
MONIC VÉZINA - SERVICE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES**

© Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup. Décembre 2015. Tous droits réservés.

Droits photographie et visuel : Stéphane Rauzada, Anastasia Popova, kolopach - Fotolia.com



COMMISSION SCOLAIRE
DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP
Mille et un regards... Une vision!